

# LA PÉNINSULE CORÉENNE ET L'ORGANISATION DU TERRITOIRE

## Le territoire et son histoire

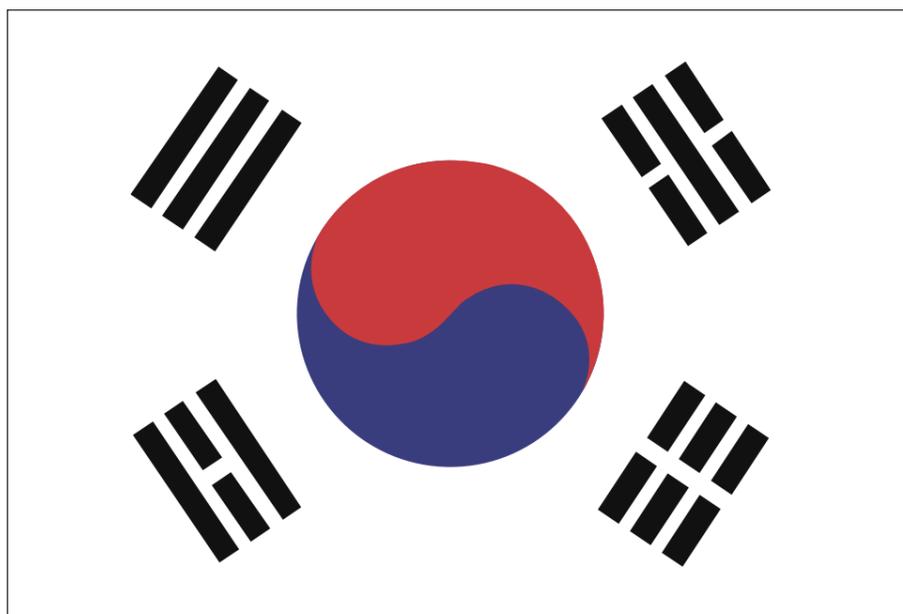
La Corée est située dans la partie orientale du continent eurasiatique, sur la côte ouest de l'océan Pacifique. Elle est constituée d'une péninsule et d'îles avoisinantes qui sont habitées depuis plusieurs milliers d'années. Ce territoire a vu naître de brillants royaumes qui ont aujourd'hui laissé la place, au sud, à un État-nation moderne s'imposant comme un acteur majeur à l'échelle mondiale. La situation stratégique de la Corée, là où l'Eurasie rencontre l'océan, lui a permis de devenir une porte d'entrée sur l'Asie orientale, tout en favorisant le développement d'une culture riche et spécifique. Tout au long de son histoire, les relations entre la péninsule et ses voisins ont été caractérisées par des échanges mutuels considérables qui ont contribué à forger l'unicité de la culture coréenne actuelle.

La péninsule coréenne a traversé depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle toute une série d'épreuves, dont la tragédie que fut la guerre civile et la division de son territoire, le tout dans un contexte où la carte politique du monde était en pleine mutation. La République de Corée (la Corée du Sud) est parvenue à surmonter ces multiples difficultés grâce à un développement économique solide et une démocratisation de son régime politique. La Corée du Sud fut fondée après plusieurs décennies de colonisation japonaise (1910-1945). Elle était alors l'une des plus pauvres nations au monde avec un revenu moyen par habitant ne dépassant pas les 67 dollars. Il ne lui fallut cependant qu'à peine plus de six décades pour devenir une véritable puissance économique. En 2017, la Corée du Sud était classée au 12<sup>e</sup> rang par son Produit Intérieur Brut (PIB) dans l'économie mondiale et au 6<sup>e</sup> sur le plan du volume commercial. Politiquement, elle a adopté un système juridique consolidant la voie vers des élections démocratiques et un système politique multipartite. Elle a aussi mis en place un système de gouvernements locaux autonomes ouvrant le chemin vers la décentralisation du pouvoir. Mais le système politique en son entier n'a pas seulement réalisé des progrès importants durant les sept dernières décennies, car il a aussi permis

d'améliorer significativement la qualité de la vie de la population coréenne. L'espérance moyenne de vie des Sud-Coréens est ainsi passée de 52,4 ans en 1960 à 82 ans en 2016. La Corée du Sud a également redoublé d'efforts en vue de créer un État providence grâce à l'introduction d'une assurance de santé nationale, sans oublier toute une série de mesures de protection sociale. Le moteur de ces différents succès réside dans l'importance accordée à l'éducation et aux investissements sociaux, en parallèle à la mise en place d'une politique économique efficace. L'analphabétisme est proche de zéro, et presque 70% de la population poursuit des études supérieures.

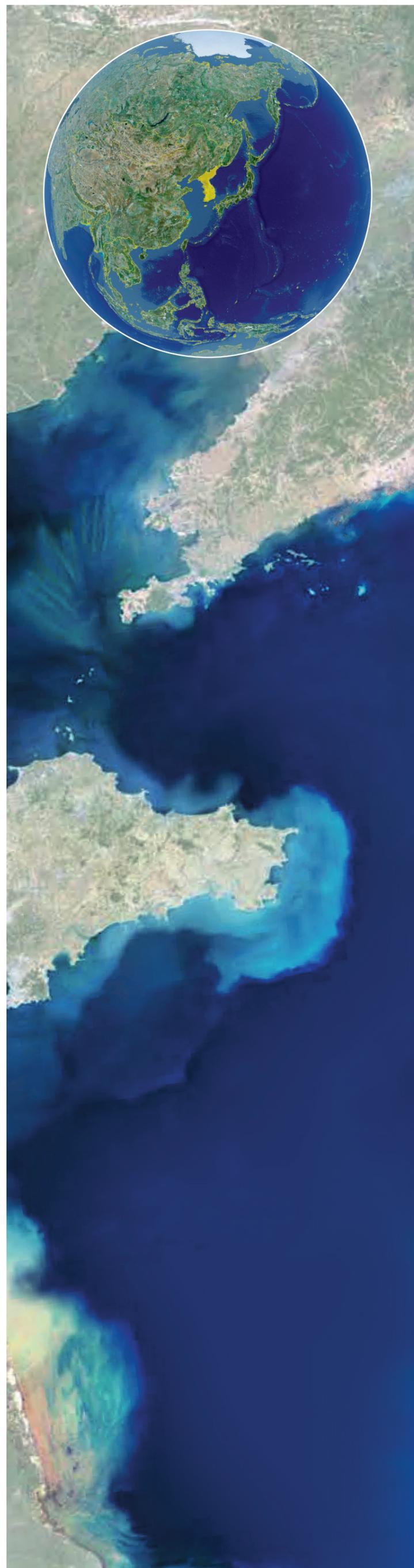
Les résultats obtenus grâce à la stabilité du système politique, elle-même associée à la croissance économique et une société démocratique, ont permis à la Corée de devenir une nation puissante. La République de Corée contribue aujourd'hui à promouvoir la paix mondiale et la coopération en siégeant dans diverses organisations internationales. Elle est par exemple un membre non-permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Depuis les années 1970, la Corée a conduit de nombreux projets de coopération avec des organisations internationales tout en travaillant en relation avec de nombreux organismes privés. Elle a en outre sponsorisé des projets concernant le développement communautaire, l'éducation, la santé et le soutien aux réfugiés à travers le monde.

Séoul, la capitale de la Corée du Sud, a une longue histoire, puisqu'elle fut le siège de plusieurs dynasties royales avant de devenir aujourd'hui l'une des plus grandes villes d'Asie orientale. Le drapeau national (Taegukgi) représente les principes fondamentaux de la pensée est-asiatique. La fleur nationale est appelée en coréen *mugunghwa* ; c'est l'hibiscus syriacus (ou rose coréenne) qui symbolise l'éternité et la persévérance du peuple coréen. La langue officielle est le coréen et son alphabet, le *hangeul*, est considéré comme l'un des plus scientifiques et originaux au monde.



Une image prise à une très haute altitude ou depuis un satellite offre toujours une représentation de l'espace fort différente de celle d'une carte produite par un cartographe effectuant des choix spécifiques. Par exemple, la première impression qui ressort en observant une image satellite de la Corée est l'abondance de montagnes et de végétation. En revanche, les cartes des pages suivantes révèlent un tissu dense de villes, de routes et d'autoroutes, ce qui suggère une

occupation humaine de presque tout le territoire. Ces deux représentations ont leur part de vérité, mais induisent des perceptions très différentes du paysage coréen et illustrent diverses réalités géographiques qui sont aussi essentielles les unes que les autres. L'objectif de cet *Atlas national de Corée : Édition synthétique* est de mettre en lumière ces différentes facettes pour mieux comprendre la géographie de la péninsule.









### Légende

#### Voies de communication et limites

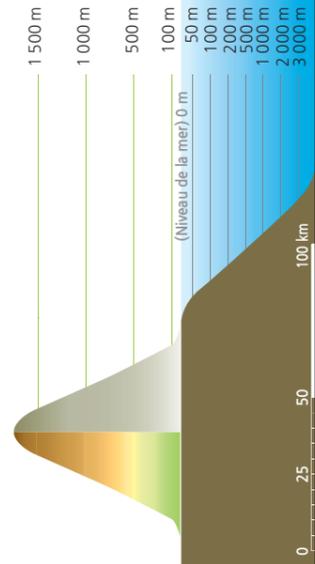
- Autoroute
- Route nationale
- Route locale
- Ligne de train à grande vitesse
- Voie ferrée
- Limite d'État
- Limite de province et de ville métropolitaine
- Zone démilitarisée

#### Ville (Corée)

- Capitale provinciale et ville métropolitaine
- Aéroport

#### Ville (pays voisins)

- Plus de 3 000 000
- 1 000 000-3 000 000
- 500 000-1 000 000
- 100 000-500 000
- 10 000-100 000
- Moins de 10 000



Station de recherche océanographique de Gageocho

Station de recherche océanographique de Jeodo

Détroit de Jeju

Province autonome spéciale de Jeju

JAPON

Détroit de Corée

de Corée

Mer Jaune

Chungcheong du Nord

Chungcheong du Sud

Jeolla du Nord

Jeolla du Sud

Gyeongsang du Nord

Gyeongsang du Sud

Ulsan

Daegu

Changwon

Busan

Gwangju

Muan

Jeju

Incheon

Hongseong

Sejong

Daejeon

Cheongju

Andong

Jeonju

Ulsan

Changwon

Busan

Gwangju

Muan

Jeju

Sasebo

Hirado

Goto

Fukue

Danjo guetto

Ulleung

Dokdo

Baie de Yeongil

Baie de Gyeonggi

Chaine du Taebaek

Chaine du Cheongung

Chaine de Sohaek

Chaine de Myeong

Chaine de Honam

Ligne de train à grande vitesse de Gyeongju

Ligne de train à grande vitesse du Honam

Hamada

Masuda

Mishima

Nagato

Yamaguchi

Osajima

Tsushima

# Les quatre coins de la Corée



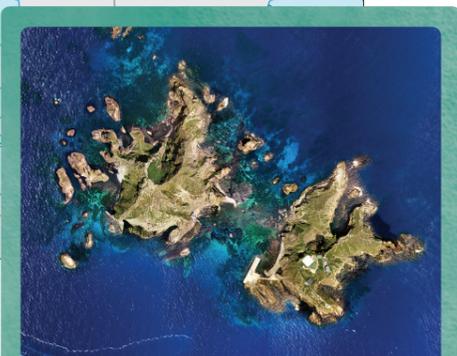
**Point extrême ouest**  
Île Bidanseom, Sindo, Pyeongan du Nord  
124° 10' 47" E



**Point extrême nord**  
Yuwonjin, Pungseo-ri, Onseong, Hamgyeong du Nord  
43° 00' 36" N



**Point extrême sud**  
Île Mara, Province autonome spéciale de Jeju  
33° 06' 45" N



**Point extrême est**  
Île Dongdo, Dokdo, Ulleung-eup, Ulleung, Gyeongsang du Sud  
131° 52' 22" E

○ — — — — — Ligne de base droite  
+ + + + + Ligne des eaux territoriales

## Aux quatre coins de la Corée : terres et espaces maritimes

La carte combine plusieurs éléments de géographie physique et humaine qui caractérisent le paysage de la péninsule coréenne et les mers environnantes. Les médaillons aux quatre angles de la carte présentent chacun une petite image détaillée correspondant aux limites du territoire coréen et rappelant la diversité des paysages qui le constituent.

Les velléités de tous les pays côtiers à s'étendre sur la mer peuvent susciter des litiges au niveau international. Sur cette carte, la ligne de base droite ainsi que la ligne des eaux territoriales apparaissent de manière évidente. La ligne de base droite relie des points appropriés le long des parties où la côte est profondément échancree et découpée, ainsi que les zones où il existe un chapelet d'îles le long de cette même côte. Une telle ligne de base peut permettre de déterminer ou délimiter les espaces maritimes d'un État côtier. La ligne des eaux territoriales définit les limites extérieures des zones maritimes sous souveraineté d'un État. La souveraineté désigne l'espace terrestre, maritime et aérien qui appartient à une nation ; en vertu du droit international, ces espaces ne peuvent pas être violés ou rendus accessibles sans permission. Les îles au large des côtes qui appartiennent à un État donné sont également concernées par cette ligne des eaux territoriales. Les îles d'Ulleung et Dokdo en fournissent deux bons exemples dans le cas sud-coréen.

Les caractéristiques générales du relief sont représentées par une gradation de couleurs : vert clair pour les plaines, jaune-vert pour les montagnes de faible altitude, et enfin marron clair pour les plus hautes montagnes. Leur choix prévient toute confusion avec les couleurs des cours d'eau, des villes et des autoroutes.

Les plus hautes montagnes de Corée se situent dans le nord-est et se prolongent au nord, jusqu'en Chine. L'altitude est généralement moindre dans le sud de la péninsule où les montagnes sont davantage constellées de rivières qui rejoignent de larges vallées. Les basses terres des littoraux oriental et méridional constituent une bande étroite, avec la plus grande zone de plaines dans le nord-ouest. La concentration importante d'îles côtières dans le sud et l'ouest de la péninsule suggère l'existence d'une faille géologique dans la mer Jaune. *A contrario*, les rares îles de la côte orientale expliquent l'existence d'une plate-forme continentale relativement étroite, alors que la mer est d'une grande profondeur.

Les mers bordant la péninsule sont au nombre de trois et sont nommées par les Coréens mer de l'Ouest (mer Jaune), mer du Sud (détroit de Corée) et mer de l'Est (mer du Japon). Elles sont présentées ici de manière simplifiée avec quatre niveaux de profondeurs marines. Les fonds marins ne sont pourtant pas aussi réguliers que la carte ne le laisse entendre. Quant aux fleuves et aux rivières, ils sont représentés avec un trait bleu foncé qui ne prend pas en compte la largeur du lit et les évolutions induites par des barrages. La morphologie de ces cours d'eau est d'une grande importance dans le paysage coréen, car elle décrit aussi bien les phénomènes de transport et d'érosion que la localisation des inondations perturbant les activités humaines.

Les activités humaines marquent les paysages. Elles sont caractérisées par la concentration des populations dans les zones urbaines, lesquelles sont reliées par des axes de communication. Ceux-ci, autoroutes et voies ferrées, apparaissent comme des éléments essentiels des activités humaines en Corée.

### Le territoire



Séoul appartient au Réseau des villes créatives de l'Unesco



Paysage rural typique avec des rizières et des canaux d'irrigation



Paysage naturel dans le parc national



Vue de l'autoroute Gyeongbu (Séoul-Busan)

### Les eaux



Paysage maritime de l'île de Jeju



Paysage naturel sur l'île de Somaemul, Gyeongsang du Sud



Le développement portuaire et logistique de Busan



Le village traditionnel de Hahoe intégré dans le territoire naturel selon les règles de la géomancie

### La population



Spectacle de K-pop



Une famille profitant de la saison des cerisiers en fleurs dans un parc

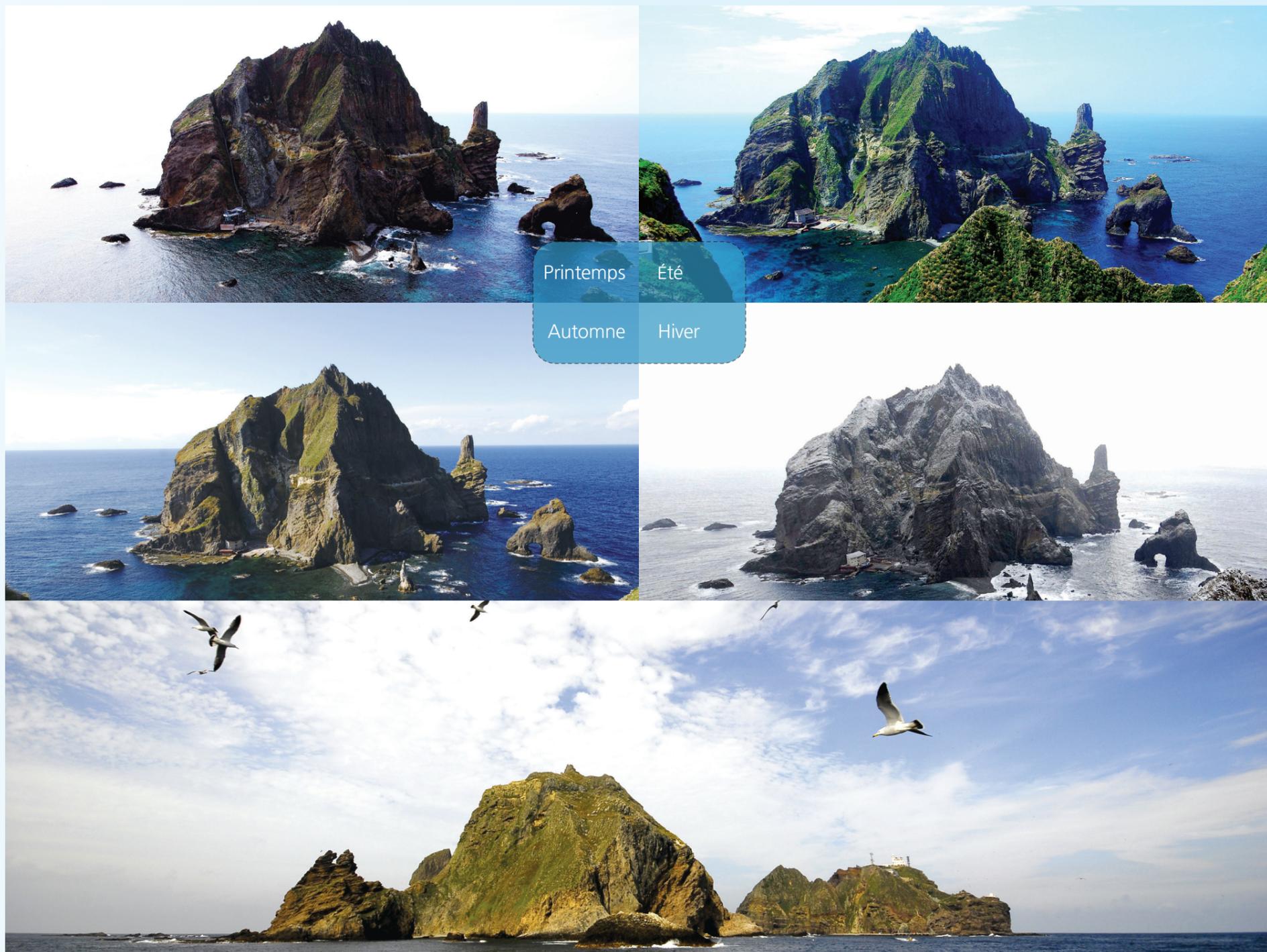


Rafting à la découverte du milieu naturel



Le marché de Namdaemun, Séoul

## Dokdo, pointe orientale du territoire coréen



Panorama de Dokdo

Groupement insulaire appartenant à la République de Corée, Dokdo se situe au milieu de la mer de l'Est. Plusieurs appellations lui ont été données au cours des temps, dont Sambong, Gaji, Usan, Jasan ou encore Seokdo. D'après les sources historiques coréennes, le nom administratif de « Dokdo » a été utilisé pour la première fois en 1906 par Sim Heungtaek, le magistrat de l'île d'Ulleung. Dokdo a ensuite été incorporée officiellement à la province du Gyeongang du Nord en 1914.

Dokdo est généralement présentée comme une île, mais il s'agit en fait d'un ensemble de deux îles principales, Dongdo (littéralement « île orientale ») et Seodo (« île occidentale »), ainsi que de 89 îlots s'étendant sur un espace de plus de 187 000 km<sup>2</sup>. La plus courte distance entre les deux grandes îles est de 151 m à marée basse. Dokdo se situe à 87 km à l'est d'Ulleung et à 157 km au nord-ouest de l'île d'Oki, dépendante de la préfecture de Shimane au Japon.

Dokdo a toujours été reconnue comme une dépendance de l'île d'Ulleung qui fait incontestablement partie du territoire coréen. Les deux îles ne sont en fait pas très éloignées : par temps clair, l'une est visible à l'œil nu depuis l'autre, et inversement. On trouve trace de cette observation dès le début du XV<sup>e</sup> siècle, dans le *Traité de géographie annexé aux Chroniques véridiques du roi Sejong (Sejong sillok jiriji, 1432)*. Les deux îles y sont alors appelées Usan (pour

Dokdo) et Mureung (pour Ulleung).

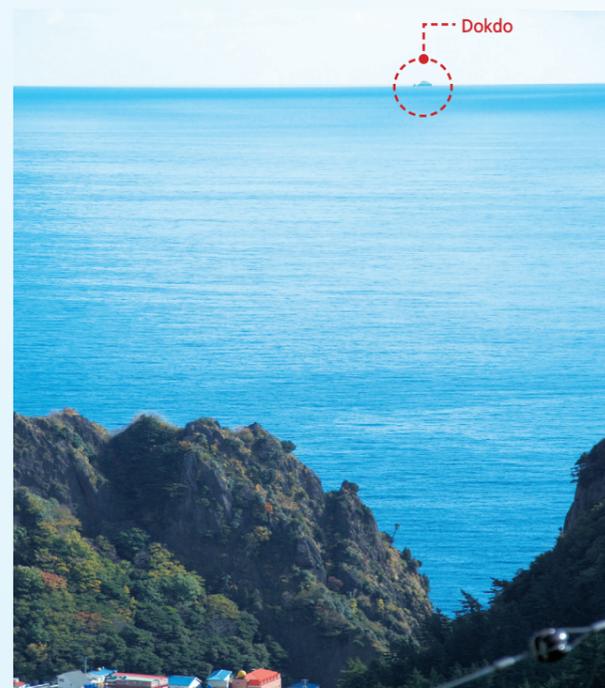
D'autres sources gouvernementales coréennes de l'époque du Joseon confirment que la Corée a depuis longtemps reconnu Dokdo comme faisant partie intégrante de son territoire. À côté du précédent *Traité de géographie*, des ouvrages essentiels comme la *Description remarquable des sites du pays de l'Est, nouvelle édition augmentée (Sinjeung Dongguk yeoji seungnam, 1531)*, l'*Examen des archives du pays de l'Est (Dongguk munheon bigo, 1770)*, le *Guide sur les affaires de l'État (Mangi yoram, 1808)*, ou encore l'*Examen des archives, édition augmentée (Jeungbo Dongguk munheon bigo, 1908)* présentent tous Dokdo comme une dépendance de la Corée. Dans le susmentionné *Examen des archives du pays de l'Est*, il est par exemple écrit qu'« Ulleung et Usan appartiennent à l'État d'Usan, et Usan est appelé Songdo par les Japonais ». En 1900, l'empereur Gojong décida dans son décret n° 41 de rebaptiser Ulleung en Uldo et de nommer à sa tête un magistrat également chargé d'administrer Dokdo.

Malgré cette souveraineté fort ancienne de la Corée sur Dokdo, le Japon a fait bien des tentatives pour revendiquer l'île. Toutefois, les documents historiques japonais révèlent eux aussi que Dokdo a toujours appartenu au territoire coréen. À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, le royaume du Joseon et le shogunat d'Edo négocièrent un accord concernant les activités de pêche illégales. C'est ce que les historiens appellent le « litige d'Ulleung ». Le shogunat reconnaissait

officiellement, le 25 décembre 1695, qu'Ulleung et Dokdo ne dépendaient pas du fief de Tottori et qu'elles n'étaient donc pas la propriété du Japon. Les Japonais se voyaient par ailleurs interdits de pêcher dans les eaux environnant Ulleung. Un autre exemple flagrant de cette reconnaissance japonaise de la souveraineté coréenne sur Dokdo se trouve dans une ordonnance prise en 1877 par le Ministère des affaires suprêmes (Dajōkan), la plus haute autorité administrative de l'archipel. Cette ordonnance confirmait qu'Ulleung et Dokdo étaient des îles extérieures à la juridiction japonaise. En 1905, la préfecture de Shimane annonça dans une déclaration officielle l'incorporation de Dokdo au territoire japonais. Toutefois, cet acte est très largement perçu comme un préambule à la colonisation japonaise de l'ensemble de la péninsule coréenne cinq ans plus tard.

Le processus de paix à la fin de la seconde guerre mondiale a encore mis en évidence la souveraineté coréenne sur Dokdo. La Conférence du Caire en novembre 1943 stipula que « Le Japon doit être dépossédé de toutes les îles qu'il a conquises ou occupées de force et par cupidité ». Le Commandement suprême des forces alliées dans le Pacifique exclut également Dokdo du contrôle gouvernemental et administratif nippon dans sa note d'instruction « SCAPIN 677 » datée de 1946. Et le traité de San Francisco de 1951 a enfin réaffirmé que Dokdo appartenait bien à la Corée.

## Carte topographique de Dokdo



Dokdo vue d'Ulleung



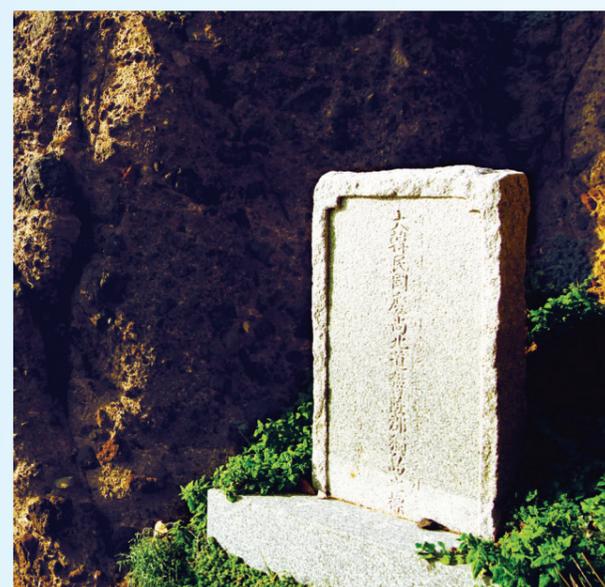
Cette inscription sur pierre indique que Dokdo est la pointe extrême est de la Corée



Note d'instruction SCAPIN 677



Cette inscription sur roche indique que Dokdo est un territoire coréen



Inscription sur pierre bornant le territoire de la République de Corée

## Informations géographiques sur Dokdo

Rubrique	Mesures	Observations	
Distance	De Dokdo à Ulleung	87,4 km <sup>2</sup> (47.2 miles nautiques)	
	De Dokdo à Jukbyeon, Ullin, Gyeongsang du Nord	216,8 km <sup>2</sup> (117.1 miles nautiques)	Il s'agit de la plus courte distance entre les côtes
	D'Ulleung à Jukbyeon	130,3 km <sup>2</sup> (70.4 miles nautiques)	
Superficie	Dokdo	187 554 m <sup>2</sup>	
	Dongdo	73 297 m <sup>2</sup>	
	Seodo	88 740 m <sup>2</sup>	
	Îlots dépendants	25 517 m <sup>2</sup>	
Distance entre Dongdo et Seodo	151 m	Il s'agit de la plus proche distance entre les côtes	
Nombre d'affleurements	89 îlots, sans compter Dongdo et Seodo		
Coordonnées	Dongdo	37°14'26.8" N 131°52'10.4" E	Au sommet de l'île
	Seodo	37°14'30.6" N 131°51'54.6" E	
Altitude	Dongdo	98,6 m	
	Seodo	168,5 m	
Circonférence	Dokdo	5,4 km	
	Dongdo	2,8 km	
	Seodo	2,6 km	
Marnage	16 cm		

\*1 mile marin = 1 852 m

Institut national de l'information géographique (2013)



Dokdo et le drapeau national sud-coréen

## L'évolution du territoire coréen dans l'histoire

Historiquement, le territoire ancien de la Corée incluait la péninsule ainsi que la Mandchourie. La tradition rapporte que le premier royaume coréen, celui de l'ancien Joseon (ou Gojoseon), aurait été fondé en 2333 avant notre ère et qu'il aurait duré plus de deux millénaires, jusqu'en -108. Plus tard, des États tribaux comme Buyeo, Dongye, Okjeo, et les fédérations de tribus dites des Trois Han (Mahan, Jinhan et Byeonhan) s'établirent à une époque habituellement appelée « proto-période des Trois royaumes ». Entre -100 et l'an 500 de notre ère, le territoire coréen comprenait toujours la Mandchourie et l'ensemble de la péninsule coréenne. La sphère d'influence de Buyeo était principalement centrée sur la Mandchourie, tandis que Dongye et Okjeo occupaient le nord et le centre de la péninsule coréenne, et que les Trois Han se répartissaient dans les parties centrale et méridionale de la péninsule.

À partir du premier siècle avant notre ère et au cours des siècles suivants, les royaumes du Goguryeo, du Baekje et du Silla, ainsi que la ligue de Gaya remplacèrent les précédents États tribaux. Cette époque est traditionnellement appelée la « période des Trois Royaumes ». Le Goguryeo englobait alors la Mandchourie et la partie nord de la péninsule, le Silla occupait le sud-est de cette même péninsule et le Baekje dominait le sud-ouest. Au VII<sup>e</sup> siècle, le Silla absorba le Goguryeo et le Baekje pour former un État unifié au cœur de la péninsule, avec pour limite septentrionale le fleuve Daedong et la baie de Wonsan. En 698, le royaume du Balhae fut également fondé, plus au nord, par des réfugiés du Goguryeo.

Au cours des dynasties du Goryeo (918-1392) et du Joseon (1392-1897), des efforts furent déployés pour étendre le territoire vers le nord. Le Goryeo bloqua une première invasion des Khitan (ou Qidan) en 933 et confirma par là-même sa souveraineté sur les six provinces côtières (Gangdong yukju, une juridiction administrative au nord-ouest de son royaume). Il entreprit ensuite la construction d'une grande muraille (Cheolli jangseong) à partir de 1033 pour définir sa frontière avec les Khitan. Cette dernière suivait une ligne s'étendant entre les actuelles villes de Sinuiju et de Hamheung. L'extension du territoire vers le nord se poursuivit jusqu'à la fin du Goryeo et au début de la dynastie suivante. Au XV<sup>e</sup> siècle, le Joseon établit quatre unités administratives dans le bassin du fleuve Yalu et installa six postes frontières dans le bassin du fleuve Tumen

– deux cours d'eau qui forment encore aujourd'hui la frontière entre la Corée du Nord et la Chine. Ces expansions du Goryeo et du Joseon ont permis d'asseoir le territoire coréen sur toute la péninsule, jusqu'aux fleuves Yalu et Tumen au nord. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le Joseon érigea une stèle au niveau du mont Baekdu afin de préciser sa frontière avec la Chine des Qing.

L'histoire moderne et contemporaine de la Corée a été marquée par l'établissement de l'empire du Grand Han (1897-1910), la domination coloniale japonaise (1910-1945), la libération du Japon (1945), la présence de gouvernements militaires américains et soviétiques respectivement au sud et au nord (1945-1948), et enfin la guerre de Corée (1950-1953). En 1897, le roi Gojong déclara officiellement la fondation d'un empire dont il devint le premier souverain, avec l'objectif de répondre aux défis posés par les puissances impérialistes. Il mena ensuite des réformes internes, mais perdit finalement toute souveraineté sur son territoire qui tomba sous la domination coloniale du Japon. Ce dernier menait alors une politique d'expansion en Asie de l'Est, et la période coloniale japonaise dans la péninsule dura jusqu'en 1945. Les mouvements indépendantistes poursuivirent leurs efforts pendant tout ce temps afin d'aider la Corée à recouvrer sa souveraineté. Le peuple coréen obtint finalement son indépendance après la défaite du Japon lors de la seconde guerre mondiale. Mais le territoire national se retrouva malheureusement divisé en deux parties (nord et sud) le long du 38<sup>e</sup> parallèle, division qui devint permanente après la mise en place des gouvernements du Nord et du Sud en 1948. Vint ensuite la tragique guerre de Corée qui commença le 25 juin 1950 et se termina trois ans plus tard avec un armistice prenant effet le 27 juillet 1953. Le territoire coréen est maintenant divisé en deux parties par une ligne de trêve. Cette coexistence de deux États coréens depuis plus de soixante-dix ans a longtemps été marquée par des confrontations et des antagonismes. Mais ces tensions n'ont pas empêché les deux Corées de poursuivre des efforts sincères et constructifs en vue de surmonter la division. On pourra noter à ce sujet l'organisation d'événements tels que les rencontres entre familles séparées, les sommets intercoréens ou encore la création conjointe du complexe industriel de Gaeseong qui se trouve juste au nord de la DMZ.



Porte Gwanghwa, à l'entrée du palais Gyeongbokgung (époque du Joseon, 1392-1897)

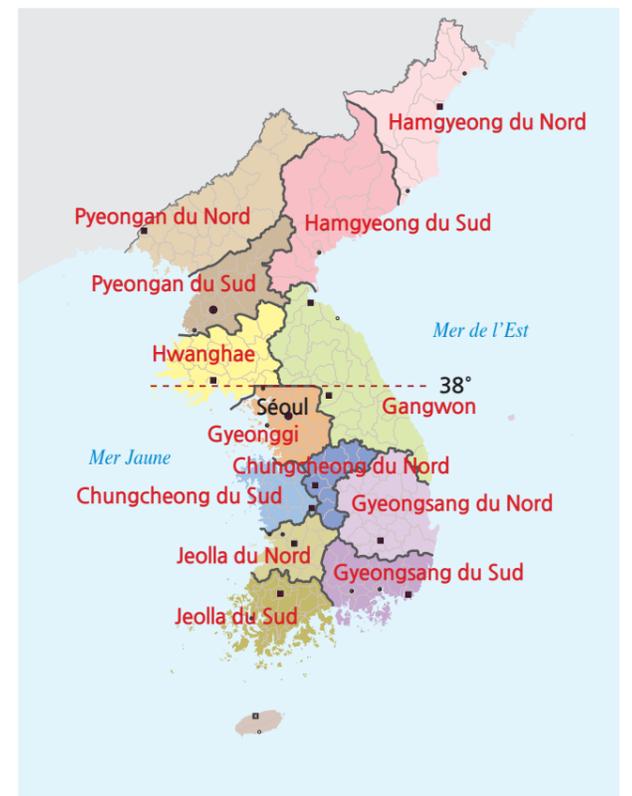


Porte Daehan, à l'entrée du palais Deoksugung (époque de l'empire du Grand Han, 1897-1910)

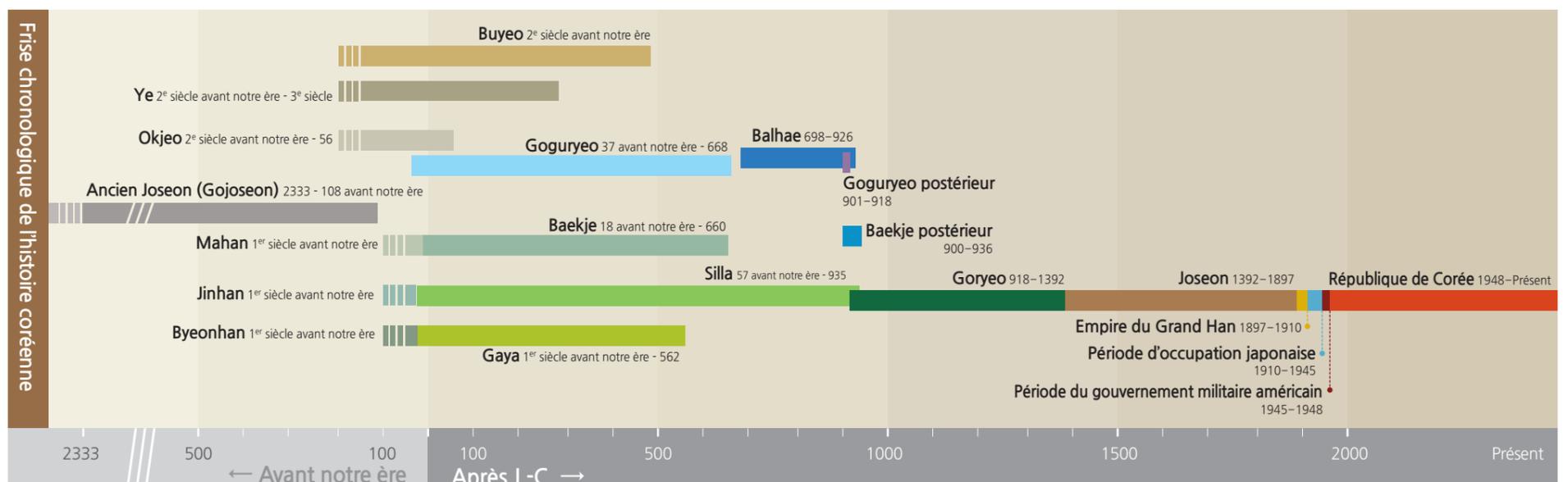
### Empire du Grand Han (1897)



### Après la Libération (1945)



- Découpage des provinces (do)
- Découpage des villes (bu) et des comtés (gun)
- Ville spéciale
- Chef-lieu de la province
- Ville (bu)



25 juin 1950

Déclenchement de la guerre de Corée : La Corée du Nord envahit illégalement la Corée du Sud en traversant le 38<sup>e</sup> parallèle

27 juin 1950

Le Conseil de sécurité des Nations Unies impose des sanctions militaires sur la Corée du Nord

28 juin 1950

Séoul tombe et le gouvernement sud-coréen est transféré à Daejeon

1<sup>er</sup> août 1950

Les forces sud-coréennes et onusiennes forment la ligne de défense du fleuve Nakdong

15 septembre 1950

Les forces sud-coréennes et onusiennes lancent l'opération Chromite (Bataille d'Incheon)

25 octobre 1950

Les forces communistes chinoises entrent en guerre

19 octobre 1950

Les forces sud-coréennes et onusiennes prennent Pyongyang

1<sup>er</sup> octobre 1950

Les forces sud-coréennes et onusiennes franchissent le 38<sup>e</sup> parallèle et pénètrent en Corée du Nord

29 septembre 1950

Les forces sud-coréennes et onusiennes reprennent Séoul

4 janvier 1951

Les forces sud-coréennes et onusiennes doivent évacuer Séoul

15 mars 1951

Les forces sud-coréennes et onusiennes reprennent Séoul

10 juillet 1951

Les pourparlers de cessez-le-feu débutent à Gaeseong

25 octobre 1951

Les pourparlers de cessez-le-feu se poursuivent à Panmunjeom

27 juillet 1953

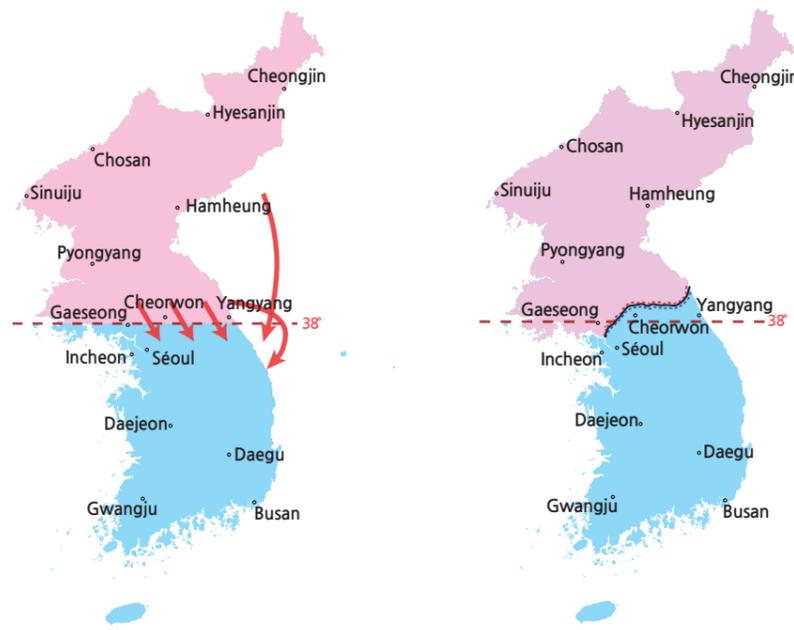
Le cessez-le-feu et l'armistice sont officiellement annoncés

La zone démilitarisée (Demilitarized Zone, DMZ) est une zone tampon dans laquelle toute activité militaire est en théorie interdite. Elle a été créée au moment de l'accord de cessez-le-feu qui mit fin à la guerre de Corée en 1953. Lors de la signature de l'accord, la ligne de cessez-le-feu est devenue la ligne de démarcation militaire (Military Demarcation Line, MDL) et une bande de terre de 4 km de large, s'étendant sur 2 km au nord et à 2 km au sud, a été désignée comme zone démilitarisée.

La zone de contrôle civil (Civilian Control Zone, CCZ) est une bande de terre située entre la DMZ et la ligne de contrôle civil (Civilian Control Line, CCL). Cette dernière limite l'accès à proximité de la MDL qui ne peut être approchée sans protection et autorisation militaire. Dessinée pour la première fois en 1954, la CCL a connu par la suite trois ajustements qui ont cherché à réduire la CCZ tout en résolvant les atteintes aux droits de propriété des habitants locaux. La CCL actuelle s'étend sur une longueur de 10 km au sud de la MDL.

La DMZ et la CCZ sont des zones où la présence humaine est réduite au strict minimum, à l'exception des activités agricoles de quelques villages le long de la CCL. Elles offrent donc un écosystème naturel bien préservé qui accueille une faune et une flore exceptionnellement riches et variées. Le tourisme y est récemment devenu très populaire, car les Coréens et les visiteurs étrangers souhaitent mieux connaître cet environnement si bien conservé ainsi que les sites historiques liés à l'histoire de la guerre.

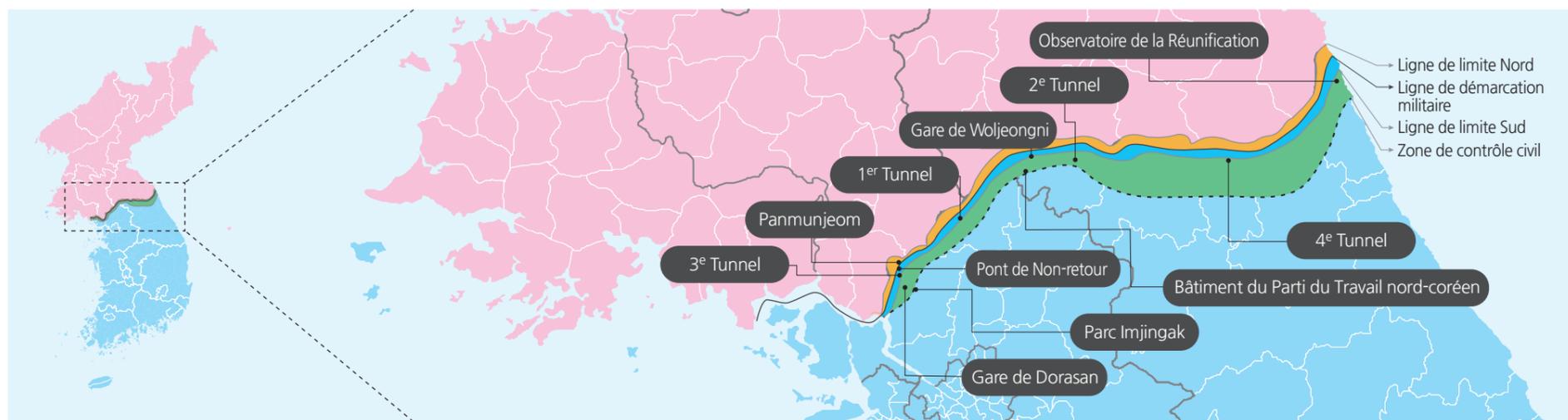
### Guerre de Corée



25 juin 1950 : le déclenchement de la guerre

27 juillet 1953 : le cessez-le-feu

### La zone démilitarisée et la zone de contrôle civil



Les bâtiments bleus sont ceux où se réunit la Commission militaire d'armistice (MAC), dans une zone contrôlée par le Commandement des Nations Unies en Corée. La ligne horizontale sur le sol entre ces bâtiments est la ligne de démarcation militaire de la DMZ



Un officier de la police militaire et un soldat sud-coréen sont constamment présents dans les bâtiments de la Commission militaire d'armistice



Le Pont de Non-retour : personne n'est jamais revenu après l'avoir franchi



Les mines sont toujours éparpillées dans certaines parties de la DMZ



Le site du 3<sup>e</sup> tunnel, près du Musée de la DMZ, est une attraction touristique très populaire de nos jours



De nombreux postes de garde se trouvent le long de la frontière

# Les institutions nationales

## Le pouvoir législatif

Transformer le territoire national suppose l'amélioration préalable des structures gouvernementales. Bien que la République de Corée ait connu six différents régimes constitutionnels depuis la guerre de Corée, elle s'est maintenant stabilisée. Les premières élections libres ont eu lieu en 1987. L'actuelle sixième république entérine un régime démocratique avec le suffrage universel à partir de 19 ans. Comme en France, le gouvernement répond au principe de division du pouvoir, avec le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire.

L'Assemblée nationale, l'unique organe législatif de la République de Corée, est composée de députés du peuple souverain qui promulguent en son nom les lois qui sont à la base du fonctionnement de l'État. Ses élus sont également en capacité de débattre et de voter le budget de l'État, ainsi que d'entériner certaines décisions politiques importantes.

L'Assemblée nationale peut proposer et adopter des amendements de la Constitution et possède le pouvoir de promulguer et de réviser des lois. Elle délibère et décide des propositions budgétaires et de l'apurement des comptes soumis par le gouvernement. Elle contrôle les affaires publiques en conduisant des audits sur certaines questions spécifiques au sein de l'administration générale de l'État. En outre, l'Assemblée peut approuver la nomination par le président de la République de personnalités à des postes publics importants, tels que le président de la Cour suprême, le président de la Cour constitutionnelle, le Premier ministre et le président du Bureau d'audit et d'inspection. Elle a enfin le droit de donner son consentement à la conclusion et à la ratification des grands traités internationaux. Par ailleurs, l'Assemblée nationale est activement impliquée dans la diplomatie parlementaire en charge de défendre les intérêts nationaux et le rayonnement international de la Corée du Sud.

L'Assemblée nationale compte 300 députés mandatés pendant 4 ans, dont 253 sont actuellement élus dans des

circonscriptions uninominales. Les 47 autres accèdent à la députation via un système de représentation proportionnelle où les députés sont élus en fonction du pourcentage de voix obtenus par chaque parti politique. Le mandat de la 20<sup>e</sup> Assemblée nationale actuelle court jusqu'en avril 2020.

L'Assemblée nationale est dirigée par un président et deux vice-présidents. Ils sont élus à bulletin secret en séance plénière et ont chacun un mandat de deux ans. En tant que chef de l'organe législatif, le président de l'Assemblée nationale préside les séances plénières et supervise l'administration de l'Assemblée nationale. Pour préserver l'impartialité des débats, il est interdit au président toute affiliation à un parti politique pendant la durée de son mandat. Au cas où le président ne serait pas en mesure de s'acquitter des tâches qui lui incombent dans le cadre de son mandat, un des vice-présidents se voit confier la responsabilité d'agir à sa place.

L'Assemblée nationale tient des sessions ordinaires et extraordinaires. La session ordinaire se tient le premier jour de septembre de chaque année et ne peut excéder cent jours. Les sessions extraordinaires ont lieu les premiers jours de février, avril et juin (mois pairs à l'exception d'août, octobre et décembre) et ne peuvent excéder trente jours. Plusieurs organes sont chargés de soutenir les travaux de l'Assemblée nationale : le Secrétariat de l'Assemblée nationale, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, le Bureau du budget de l'Assemblée nationale, le Service de recherche de l'Assemblée nationale et le personnel d'assistance parlementaire.

Le Secrétariat a pour fonction de soutenir l'ensemble des activités parlementaires des législateurs et de prendre en charge les tâches administratives de l'Assemblée nationale. Ces activités consistent à assurer le bon déroulement des réunions parlementaires, à aider aux délibérations sur les projets de loi, sur le budget et sur l'apurement des comptes publics, à vérifier et contrôler la bonne administration de

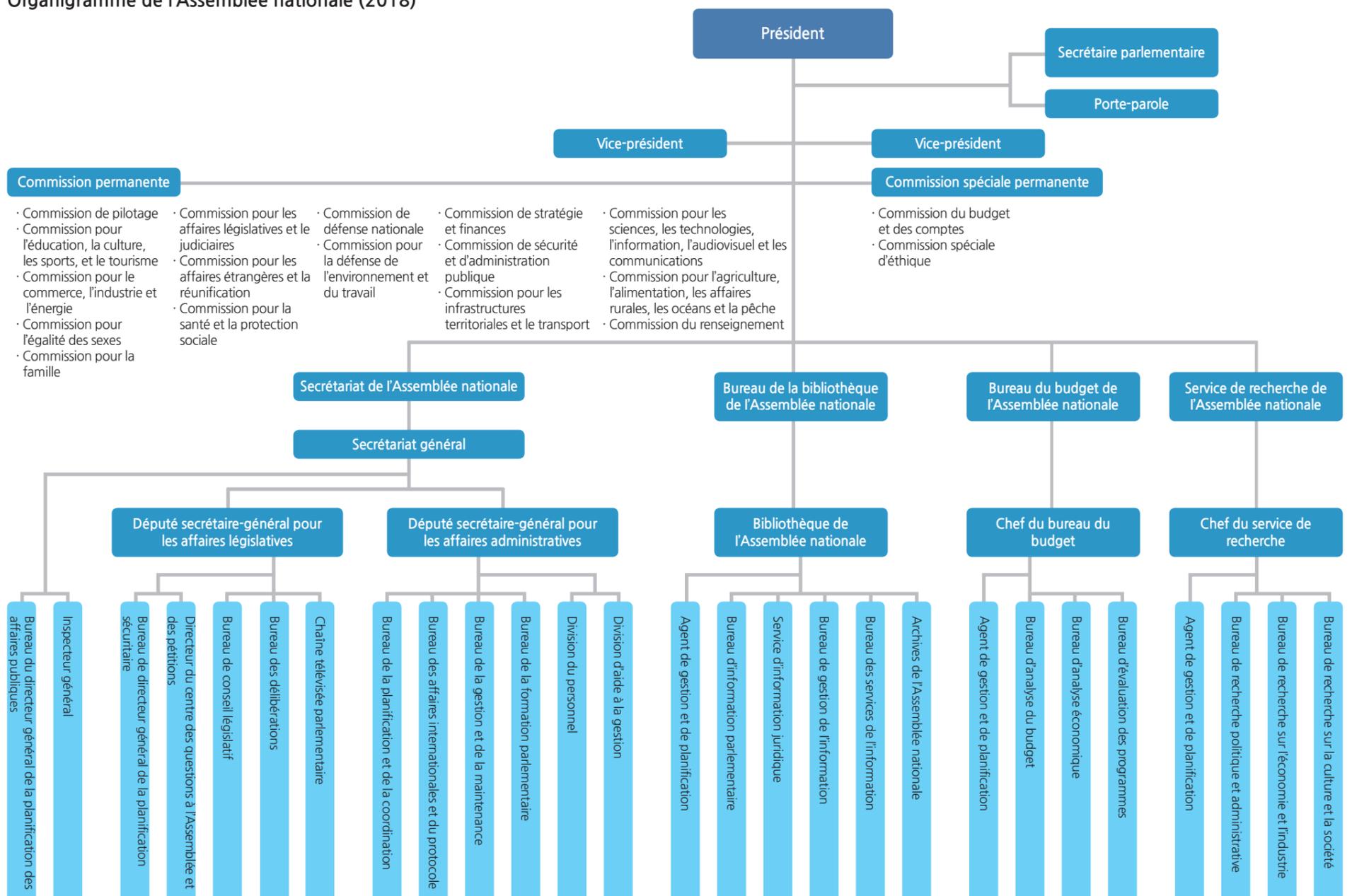
l'État, à soutenir les efforts de la diplomatie parlementaire, à traiter les plaintes au civil et enfin à promouvoir les services de la Chaîne parlementaire et les activités de l'Assemblée nationale dans son ensemble. Le Secrétariat soutient également les principales activités législatives et parlementaires.

La Bibliothèque de l'Assemblée nationale a été créée en 1952 pour faciliter les activités législatives des législateurs en collectant, gérant et fournissant les informations nécessaires sur les diverses lois et questions parlementaires en cours. Elle est ouverte au public en permanence, y compris la nuit et le dimanche.

Le Bureau du budget de l'Assemblée nationale est un organe d'appui législatif spécialisé en matière financière. Il a été créé dans le but de soutenir les activités de l'Assemblée nationale, notamment en proposant une assistance relative aux délibérations sur le budget et à l'apurement des comptes, sur la base de recherches et d'analyses et impartiales.

Le Service de recherche de l'Assemblée nationale est un institut indépendant de recherche sur les lois et les politiques. Il a été créé dans le cadre de l'Assemblée nationale afin de renforcer ses capacités en matière d'élaboration de lois et de politiques. Il conduit des études, des recherches et des analyses sur des questions législatives et politiques de manière impartiale et professionnelle. Par ailleurs, le Service de recherche de l'Assemblée nationale collecte, inventorie et distribue les documents législatifs et mène des études. Il analyse les tendances et les cas législatifs en Corée et à l'étranger dans de nombreux domaines, à destination des députés et des comités parlementaires. Chaque député peut avoir sept conseillers pour faciliter ses activités parlementaires. Ces derniers peuvent soutenir les activités législatives des députés, ou encore gérer les relations publiques avec les électeurs.

## Organigramme de l'Assemblée nationale (2018)



## Le pouvoir judiciaire

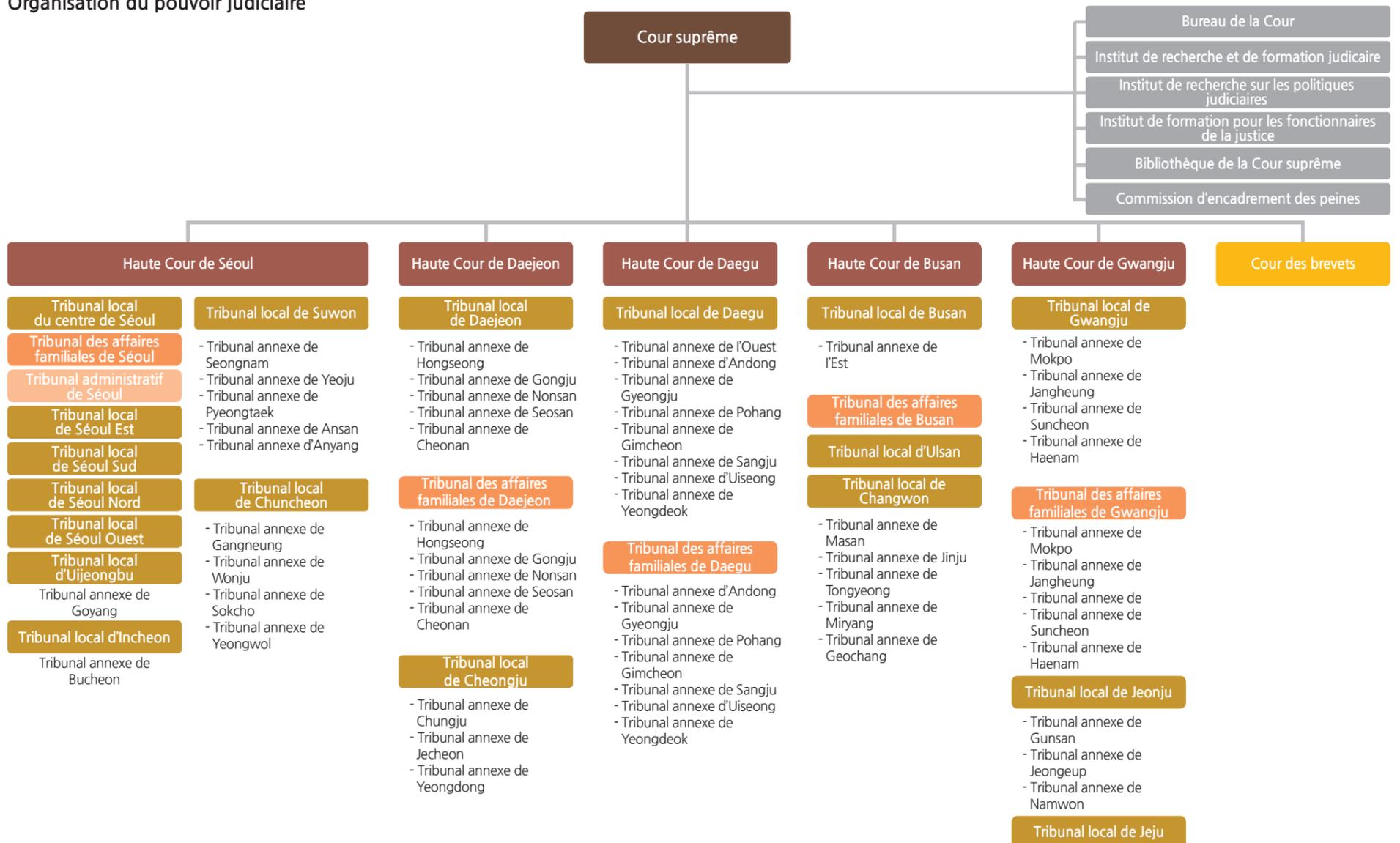
Le pouvoir judiciaire est un organe du gouvernement chargé de trancher des affaires juridiques conformément au droit national. Il est composé d'un système à trois niveaux, avec à son sommet la Cour suprême. Viennent ensuite les Hautes cours, puis au niveau le plus bas, les tribunaux locaux, les tribunaux annexes qui dépendent de ces derniers, ainsi que les tribunaux des affaires familiales. Les Hautes cours et leurs tribunaux associés sont répartis dans tout le pays, ce qui permet aux citoyens d'avoir facilement accès aux institutions judiciaires dans le cadre des affaires civiles, pénales et familiales dans lesquelles ils sont impliqués. Par ailleurs, une Cour des brevets a été créée sous la forme d'un tribunal spécial, sous la juridiction de la Cour suprême.

La Cour suprême est la plus haute autorité judiciaire du pays et ses juges tranchent en dernier ressort l'ensemble des litiges, étant par ailleurs un tribunal à procès unique. En tant que juridiction de dernière instance, la Cour suprême a compétence exclusive sur les affaires concernant les décisions de l'Agence d'enquête sur les accidents de la mer, ainsi que sur celles concernant la validité des élections présidentielles et législatives. La Cour suprême est également compétente pour déterminer si les ordonnances, décisions ou jugements de chaque tribunal sont anticonstitutionnels.

Le Conseil des juges de la Cour suprême est composé d'un président et de treize autres juges. Ce président est

nommé par le Président de la République et confirmé par l'Assemblée nationale. Son mandat est de six ans et ne peut être renouvelé. Les juges de la Cour suprême sont proposés par le président de la Cour suprême et sont ensuite nommés et confirmés selon le même processus démocratique. Ils sont mandatés pour six ans renouvelables. Les organisations affiliées à la Cour suprême sont le Bureau de l'administration des tribunaux, l'Institut de recherche et de formation judiciaire, l'Institut de recherche sur les politiques judiciaires, l'Institut de formation pour les fonctionnaires de la justice, la Bibliothèque de la Cour suprême et la Commission d'encadrement des peines.

### Organisation du pouvoir judiciaire

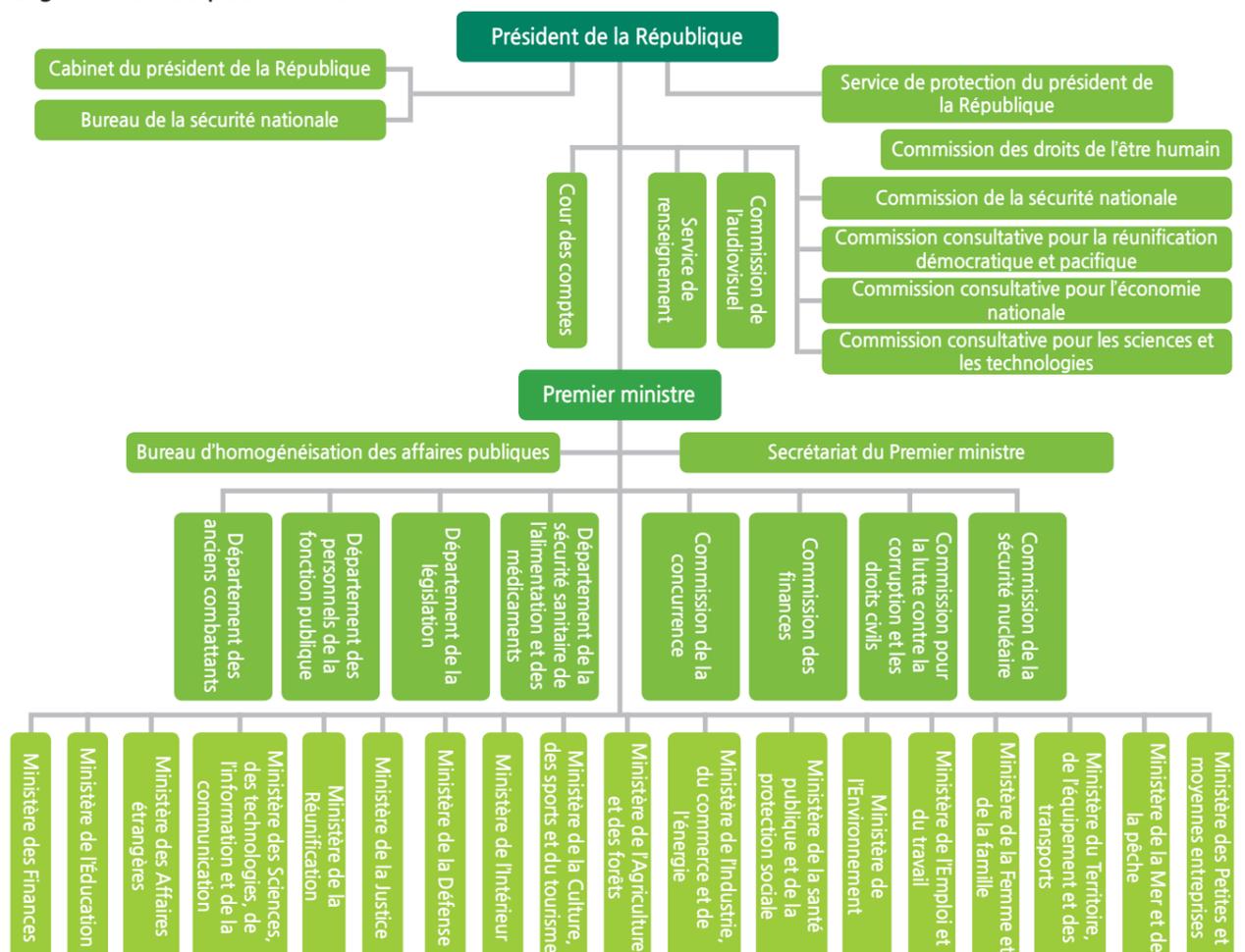


## Le pouvoir exécutif

Six républiques se sont succédé depuis la fondation de la Corée du Sud en 1948. Cette année-là, tandis que l'État était dirigé par un président de la République, la Loi sur l'organisation du gouvernement instituait une division du pouvoir en 11 ministères : Affaires intérieures, Affaires étrangères, Justice, Défense nationale, Finances, Éducation, Agriculture et Forêts, Commerce et Industrie, Transports, Affaires sociales et Services postaux. Elle prévoyait également la formation de quatre ministères non exécutifs : Administration publique, Législation gouvernementale, Planification, et le Bureau de l'Information publique, ainsi que la constitution de trois cours : l'une dédiée à la comptabilité nationale (équivalent à la Cour des Comptes française), une deuxième à l'inspection des services publics, et une dernière aux concours d'entrée dans la fonction publique. Depuis la naissance de la République de Corée en 1948, la structure du gouvernement coréen a toutefois connu des changements importants.

Aujourd'hui, en 2019, le gouvernement compte 18 ministères et toute une série de bureaux et de commissions dépendantes du président de la République, du premier ministre et de certains ministères. Le président est actuellement élu pour 5 ans avec un mandat non renouvelable, et est secondé par un premier ministre.

### Organisation du pouvoir exécutif

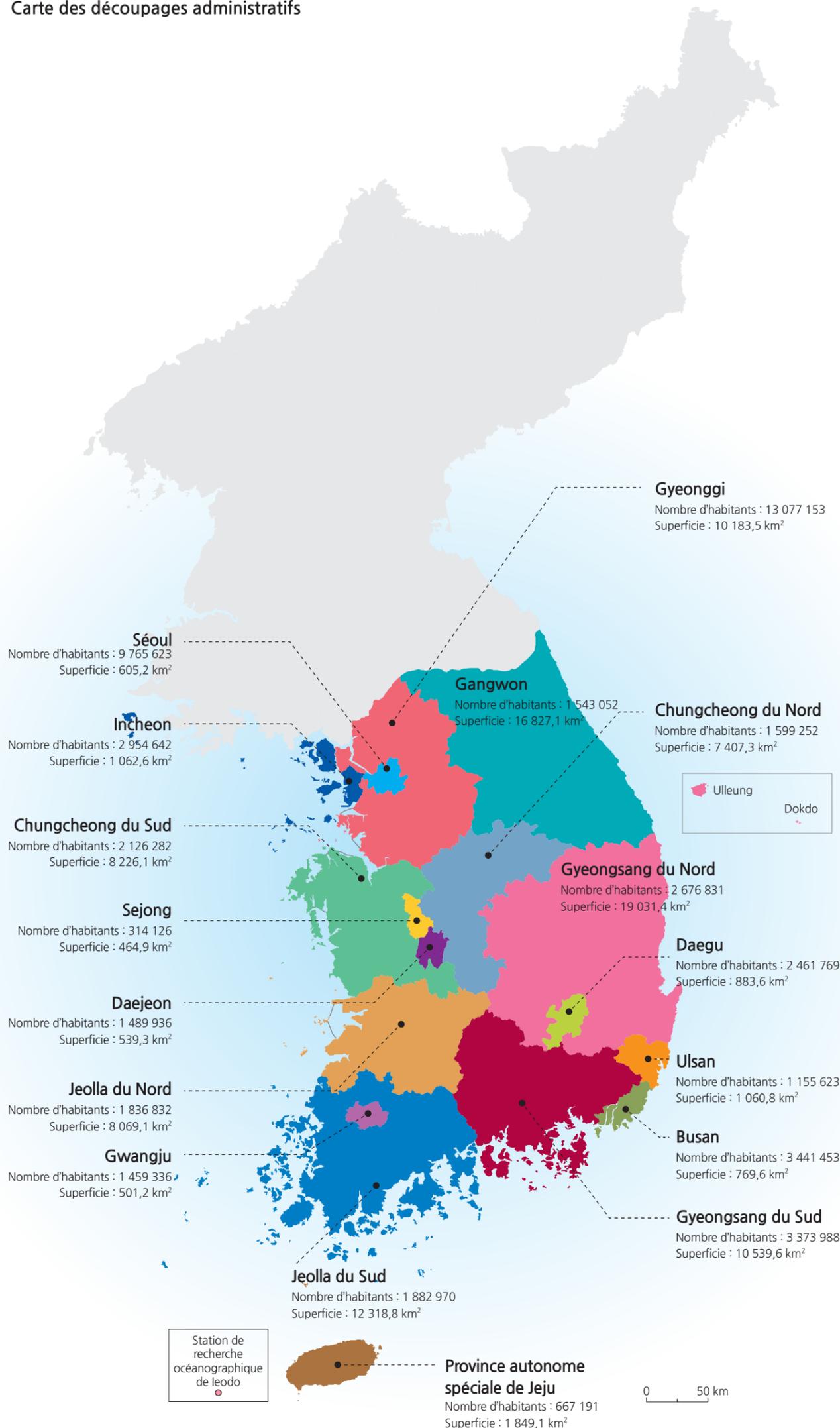


# L'organisation administrative de la Corée du Sud

Superficie	100 266 km <sup>2</sup> (péninsule coréenne : 223 433 km <sup>2</sup> )
Nombre d'habitants (Corée du Sud)	51 069 375 (2018)
Découpages administratifs	1 ville spéciale, 6 villes métropolitaines, 1 ville autonome spéciale, 8 provinces ( <i>do</i> ), 1 province autonome spéciale.

Ministère du Territoire, de l'équipement et des transports (2016), Office national des statistiques (2018)

## Carte des découpages administratifs



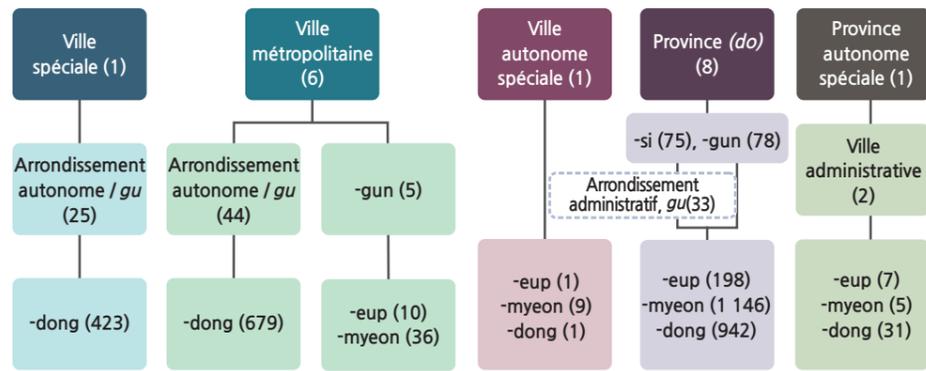
## Les découpages administratifs

Les découpages administratifs permettent à l'État de gérer les collectivités territoriales, mais ils définissent en même temps des identités locales et régionales. Depuis sa fondation, la République de Corée a cherché à promouvoir une gestion efficace de son territoire en procédant à diverses réorganisations administratives. Elle a tout d'abord hérité d'une structure administrative fondée sur les provinces (*do*) à l'époque du Joseon. En 1945, la péninsule était ainsi partagée en 13 *do* (provinces), elles-mêmes subdivisées en 22 *bu* (villes ou unités urbaines) et 218 *gun* (comtés). L'année suivante, l'île de Jeju a été séparée de la province de Jeolla du Sud pour devenir la province de Jeju (Jeju-do), et en 1948, les *bu* ont été transformées en *si* (traduit habituellement par « ville »). Le gouvernement sud-coréen a ensuite procédé à une profonde réforme de ses collectivités territoriales en 1962, dans un souci d'harmonisation des espaces de vie et des unités administratives. À titre d'exemples, le comté de Geumsan dans le Jeolla du Nord a été transféré dans le Chungcheong du Sud, et le comté d'Uljin, originellement dans le Gangwon, a rejoint le Gyeongsang du Nord. Les réformes menées à partir des 1960 ont surtout accompagné l'expansion urbaine causée par une forte croissance démographique dans les villes associée à un phénomène de périurbanisation. Un grand nombre d'unités rurales ont ainsi acquis le statut d'unités urbaines avec l'accroissement de leur population, tandis que les principales villes ont été promues au statut de « villes sous administration directe » (*jikhalsi*). Dans les années 1960, la Corée était partagée en 1 ville spéciale (Séoul), 1 ville directement contrôlée (Busan), 9 provinces (Gyeonggi, Gangwon, Chungcheong du Nord et du Sud, Jeolla du Nord et du Sud, Gyeongsang du Nord et du Sud, et enfin Jeju), 30 villes (*si*) et 140 comtés (*gun*). Les plus grandes villes de province comme Incheon, Daegu, Gwangju et Daejeon ont été élevées au statut de villes sous administration directe au cours des années 1980.

Une autre réforme globale des provinces a été menée en 1995. Ce remaniement a intégré villes et comtés pour rééquilibrer le développement entre les zones urbaines en pleine croissance et les zones rurales en déclin, trouver des terrains pour le développement urbain, améliorer l'efficacité de l'administration, et enfin remédier aux incohérences entre espaces de vie quotidienne et découpages territoriaux. En outre, les villes sous administration directe ont été réorganisées en « villes métropolitaines » (*gwangyeoksi*) grâce à l'annexion de leurs périphéries. Cinq villes métropolitaines ont été créées à cette occasion : Busan, Daegu, Incheon, Daejeon et Gwangju. Elles ont été rejointes par Ulsan deux ans plus tard. En 1995 ont également été établies quarante villes d'un nouveau type, imbriquant à la fois urbain et rural, grâce à la fusion de certaines villes (*si*) avec leur arrière-pays rural.

Après l'an 2000, villes et comtés ont continué à se combiner, et l'île de Jeju a été érigée en province autonome spéciale. Quant à la ville administrative multifonctionnelle de Sejong, elle est devenue en 2012 une ville autonome spéciale. Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la République de Corée compte 1 ville spéciale (*teukbyeol-si*) qui correspond à sa capitale, 6 villes métropolitaines, 1 ville autonome spéciale (*jachi-si*), 8 provinces et 1 province autonome spéciale (*teukbyeol jachi-do*).

## Le découpage territorial en Corée du Sud



Classification		Collectivités locales de base			Villes et arrondissements dits administratifs		Subdivisions des collectivités locales de base					
		Total	Ville (si)	Comté (gun)	Arrondissement (gu)	Ville (si)	Arrondissement (gu)	Total	-eup	-myeon	-dong	
Ville métropolitaine / province												
Total (17)		227	75	83	69	2	33	3 488	216	1 196	2 076	
Ville spéciale	Séoul	25			25			423			423	
	Ville métropolitaine	Busan	16		1	15			210	2	3	205
		Daegu	8		1	7			139	3	6	130
		Incheon	10		2	8			147	1	19	127
		Gwangju	5			5			95			95
		Daejeon	5			5			78			78
		Ulsan	5		1	4			56	4	8	44
Province autonome spéciale	Sejong							11	1	9	1	
Province	Gyeonggi	31	28	3			20	550	32	108	410	
	Gangwon	18	7	11				193	24	95	74	
	Chungcheong du Nord	12	3	9			2	153	15	87	51	
	Chungcheong du Sud	15	8	7			2	207	24	137	46	
	Jeolla du Nord	14	6	8			2	241	14	145	82	
	Jeolla du Sud	22	5	17				296	33	196	67	
	Gyeongsang du Nord	23	10	13			2	331	36	202	93	
	Gyeongsang du Sud	18	8	10			5	315	20	176	119	
Province autonome spéciale	Jeju					2		43	7	5	31	

Ministère de l'Intérieur (2014)

## La décentralisation du pouvoir

La décentralisation désigne le droit et la capacité pour les collectivités de prendre des décisions politiques et administratives au profit de leurs populations tout en maintenant une relative indépendance par rapport au gouvernement central. En cette ère de mondialisation, les demandes croissantes d'amélioration de la compétitivité régionale, de l'équité du développement interrégional et des services administratifs axés sur les populations rendent plus que jamais nécessaire une décentralisation du pouvoir. Cette dernière consiste principalement à développer un pouvoir autonome et une capacité budgétaire indépendante dans une région géographique clairement délimitée.

Les collectivités territoriales sont des personnes morales qui entretiennent des relations étroites avec leurs populations. Elles jouent en Corée un rôle clé dans l'autonomie locale et constituent des entités juridiques propres. Il existe deux types de collectivités territoriales en Corée : les collectivités régionales (ville spéciale de Séoul, villes métropolitaines, ville autonome spéciale de Sejong, provinces et province autonome spéciale de Jeju) ainsi que les collectivités locales de base (villes, comtés et arrondissements ; en coréen : *si*, *gun* et *gu*).

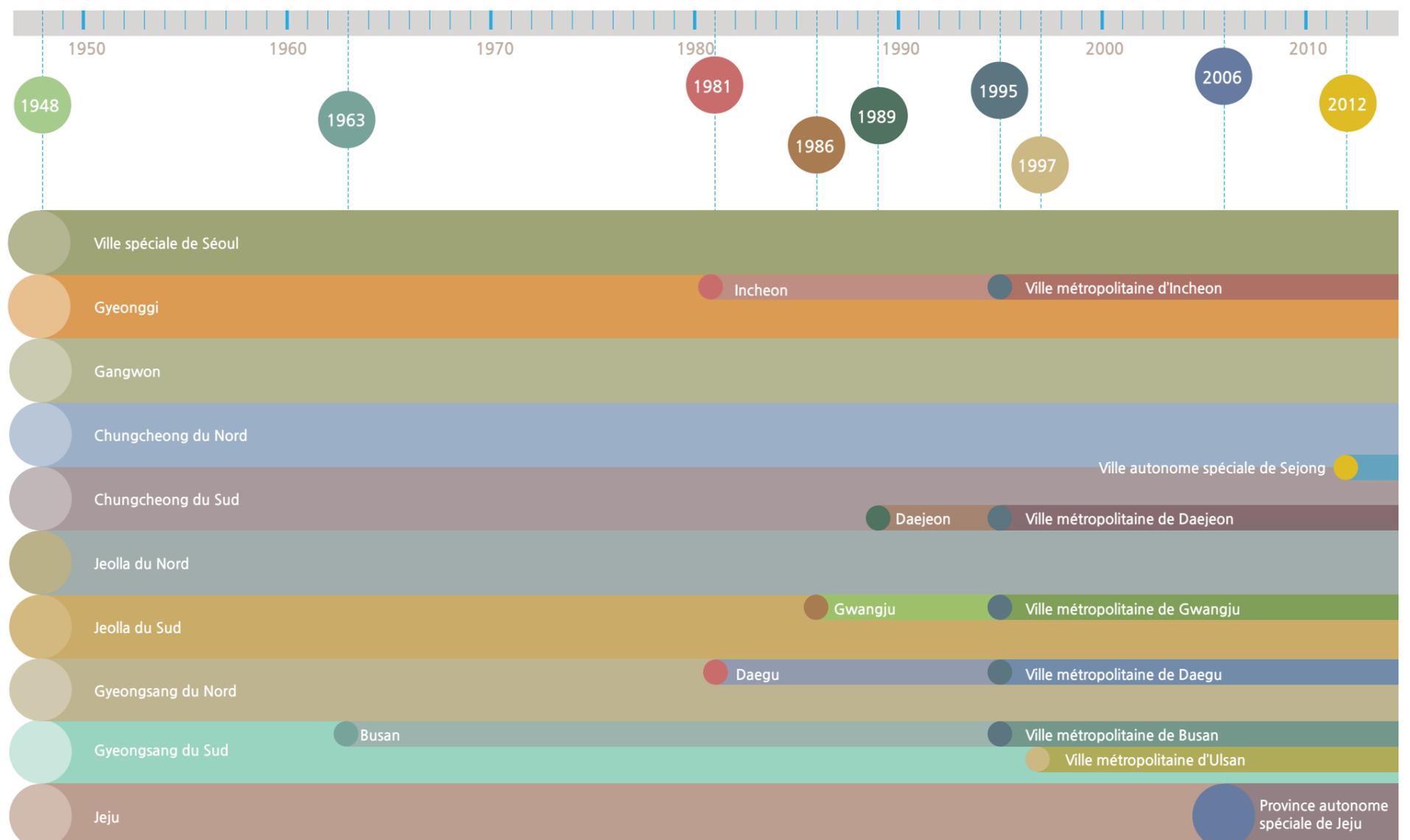
Les habitants peuvent participer à l'autonomie de leur collectivité territoriale par le biais des élections locales qui désignent leurs représentants : le maire de la ville spéciale de Séoul, les maires des villes métropolitaines, les gouverneurs provinciaux, ainsi que les maires des collectivités locales de base. Les personnes élues à ces différents niveaux peuvent consulter les habitants et les inviter à se prononcer sur des questions importantes. Les habitants peuvent quant à eux demander la révocation de leurs représentants élus.

Longtemps attendu, l'établissement des conseils locaux (*jibang uihoe*) en 1991 a marqué le début de l'ère de la décentralisation. Le champ des pouvoirs locaux s'est dès lors étendu aux domaines suivants : gestion juridique et administrative de la collectivité ; amélioration du bien-être des habitants ; promotion des industries dans les milieux de l'agriculture, de la sylviculture, du commerce et des usines ; mise en valeur et la gestion des installations publiques et privées pour les habitants ; promotion de l'éducation, des activités sportives, de la culture et des arts ; sécurité publique ; et enfin lutte contre les incendies.

En 2019, les collectivités régionales de Corée comprennent la ville spéciale de Séoul, les six villes métropolitaines (Busan, Daegu, Incheon, Gwangju, Daejeon et Ulsan), la ville autonome spéciale de Sejong, les huit provinces (Gyeonggi, Gangwon, Chungcheong du Nord et du Sud, Jeolla du Nord et du Sud, Gyeongsang du Nord et du Sud) et la province autonome spéciale de Jeju. Il existe en outre 262 collectivités locales de base, dont 77 villes (*si*, dont 2 villes dites « administratives » sur l'île de Jeju), 83 comtés (*gun*) et 102 arrondissements (*gu*, dont 33 dits « administratifs » dans les villes de plus de 500 000 habitants).

Il est à noter qu'en Corée, les unités territoriales urbaines et rurales sont imbriquées les unes dans les autres et ne correspondent pas exactement au système français. Les *si* et *gun* sont des unités administratives d'échelon immédiatement inférieur à la province. Le *si*, traduit imparfaitement par « ville », est en fait un territoire administratif à dominante urbaine qui doit compter au moins 50 000 habitants et plus de 60% des résidents dans l'espace urbanisé. Le *gun*, rendu ici par l'anglicisme de « comté », est en revanche un territoire administratif à dominante rurale ; il correspond *grosso modo* à l'échelon administratif de la commune française, malgré une étendue largement supérieure. Il existe également des subdivisions des collectivités locales de base : les *eup* qui ont un caractère davantage urbain, ayant fonction de bourg ; les *myeon* qui peuvent être comparées à des communes à caractère rural ; les *dong* qui sont, eux, en général, inclus dans les *si*, et apparaissent comme des quartiers urbains, mais peuvent conserver parfois un paysage rural à la périphérie des villes. Il existe 216 *eup*, 1 196 *myeon* et 2 076 *dong*, qui sont tous des subdivisions des collectivités locales de base.

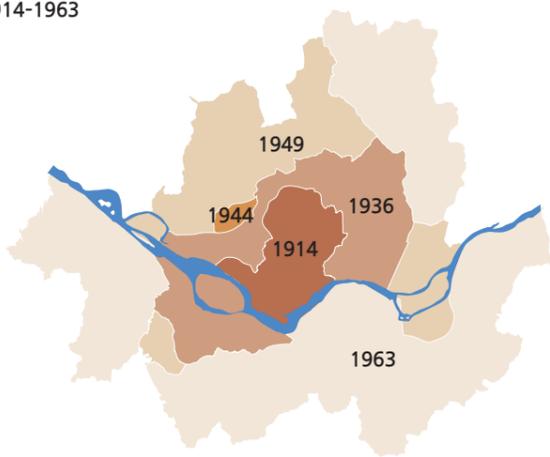
## Évolution des divisions administratives coréennes au niveau provincial



# Les grandes villes et les unités administratives spéciales

## L'expansion de Séoul

1914-1963



Séoul a connu une augmentation rapide de sa population et de sa superficie à l'époque moderne. Durant la dynastie du Joseon (1392-1897), Séoul était ceinturée par une muraille ; elle possédait cinq arrondissements intérieurs (*bu*) qui composaient la « préfecture de Hanseong », et elle était entourée par une ville hors les murs, dite « sur une distance de 10 li » (*Seongjeo simni*), soit environ 4 km. Entre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et la période de domination coloniale japonaise (1910-1945), les limites de la ville se sont élargies au fur et à mesure de la construction de voies ferrées et de tramways. Une vaste zone résidentielle a été construite pour accueillir les Japonais ayant émigré en Corée, ainsi que les paysans qui se sont installés dans la ville au cours de cette période. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la population de la ville dépassait les 200 000 habitants. Après la Libération de 1945, elle avoisinait les 900 000 habitants et a continué de croître, notamment avec le retour des Coréens de l'étranger,

1973  
11 arrondissements



pour atteindre 1,7 millions à la veille de la guerre de Corée. Cette augmentation déjà importante s'est poursuivie dans les années suivantes, et elle s'est encore accélérée dans certaines zones avec l'industrialisation rapide, à partir des années 1960. L'expansion urbaine s'est naturellement faite en direction de la périphérie et a été facilitée par l'ouverture de plusieurs lignes de métro.

En 1963, certaines parties des comtés de Yangju, Gwangju et Gimpo ont été incorporées à Séoul, ce qui a permis d'étendre la superficie totale de son territoire de 269 à 593 km<sup>2</sup>. La superficie actuelle de la ville est de 605 km<sup>2</sup>, certaines parties des comtés de Siheung et de Goyang ayant été également absorbées en 1973. Le nombre d'arrondissements (*gu*) a également augmenté avec l'expansion de la ville : alors qu'ils se comptaient au nombre de sept en 1943, leur nombre est passé à vingt-cinq aujourd'hui. Ainsi, il faut aujourd'hui différencier

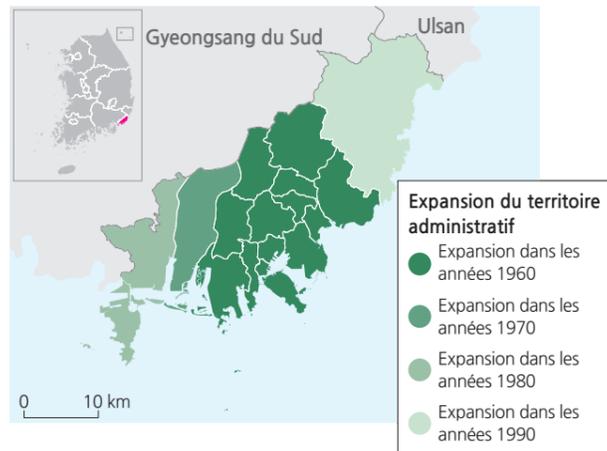
2005  
25 arrondissements



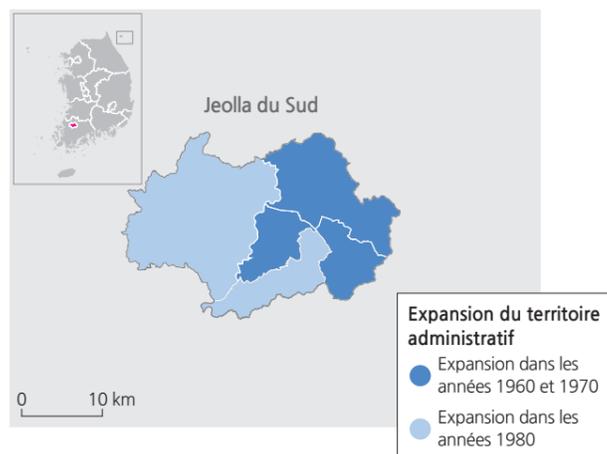
la municipalité de Séoul, qui constitue le centre de la métropole, et l'aire métropolitaine (le « Grand Séoul ») incluant Incheon et les villes en périphérie de la capitale.

Cette série de cartes chronologiques illustre les phases d'expansion de Séoul avec l'augmentation très nette du nombre d'arrondissements (*gu*). Plus précisément, la croissance de la population a entraîné un morcellement de ces arrondissements situés en périphérie. Notons également que le cours du fleuve Han a évolué au fil du temps en raison du réaménagement de ses berges qui a permis de gagner du terrain et d'accueillir d'importants projets de construction dans le centre de Séoul. L'expansion spatiale des six villes métropolitaines est également représentée sous forme de cartes. Dans les six cas, cette expansion commence au centre-ville et s'étend vers les périphéries.

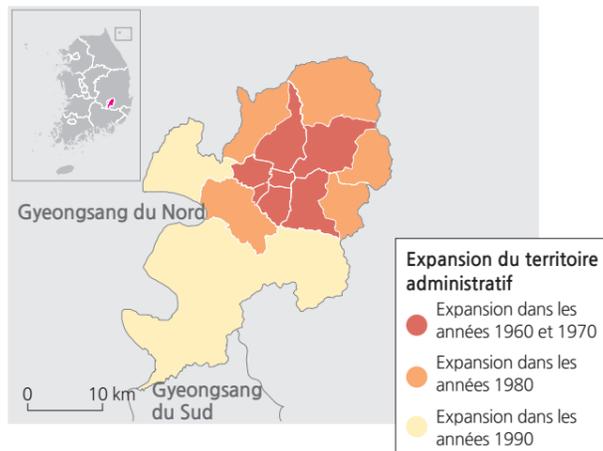
## L'expansion de Busan



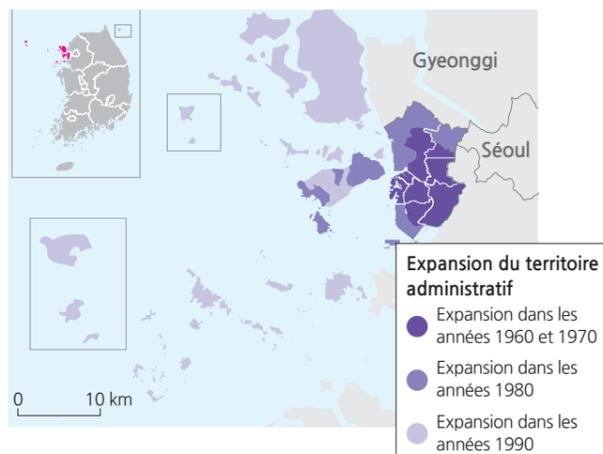
## L'expansion de Gwangju



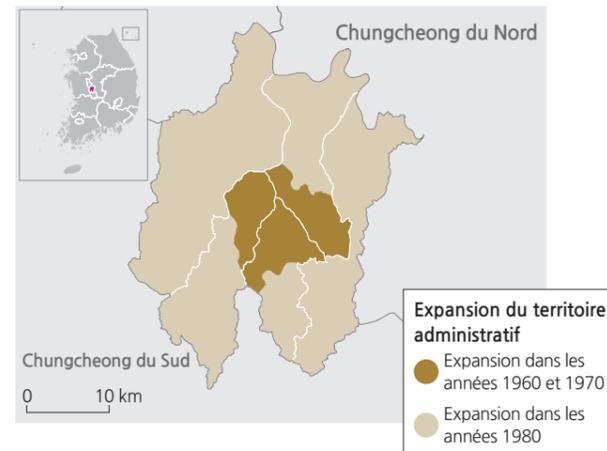
## L'expansion de Daegu



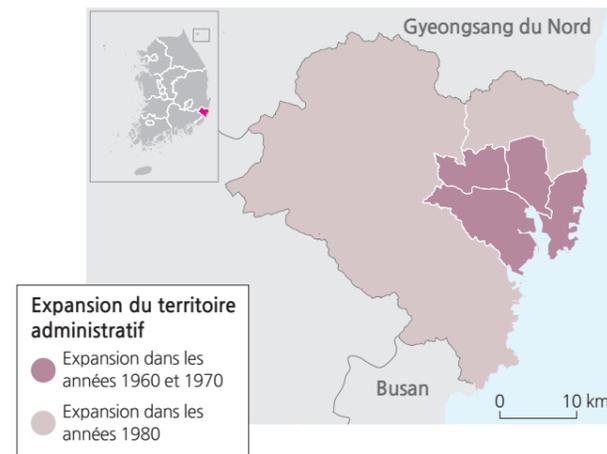
## L'expansion d'Incheon



## L'expansion de Daejeon



## L'expansion d'Ulsan



À l'instar de Séoul, six autres villes ont connu une forte augmentation de leur population et de leur superficie. Elles sont ainsi devenues des « villes métropolitaines » qui ne sont plus sous la juridiction des provinces au sein desquelles elles sont géographiquement situées. Avec son port et ses installations portuaires, Busan s'est affirmée comme un centre logistique international en termes de trafic maritime. Daegu a incorporé plusieurs comtés avoisinants, tout comme Incheon qui constitue le point d'entrée vers

Séoul. Aujourd'hui, Incheon est même devenue une plaque tournante aéroportuaire et financière en s'appuyant sur un vaste territoire déjà poldérisé. Gwangju et Daejeon ont quant à elles poursuivi leur expansion urbaine en incorporant les comtés voisins. Enfin, Ulsan est devenue la sixième ville métropolitaine en 1997, deux ans après les cinq premières, grâce à son complexe industriel qui comprend notamment l'usine automobile de Hyundai. Ces six villes sont aujourd'hui des centres urbains

florissants qui accueillent une forte migration depuis ces deux dernières décennies. De grands projets de logement, ainsi que les services nécessaires comme les écoles, hôpitaux, installations culturelles, terrains de jeux, espaces verts et autres infrastructures, ont également été construits pour répondre aux besoins liés à la rapide augmentation de la population.

## Une unité administrative particulière : la ville autonome spéciale de Sejong

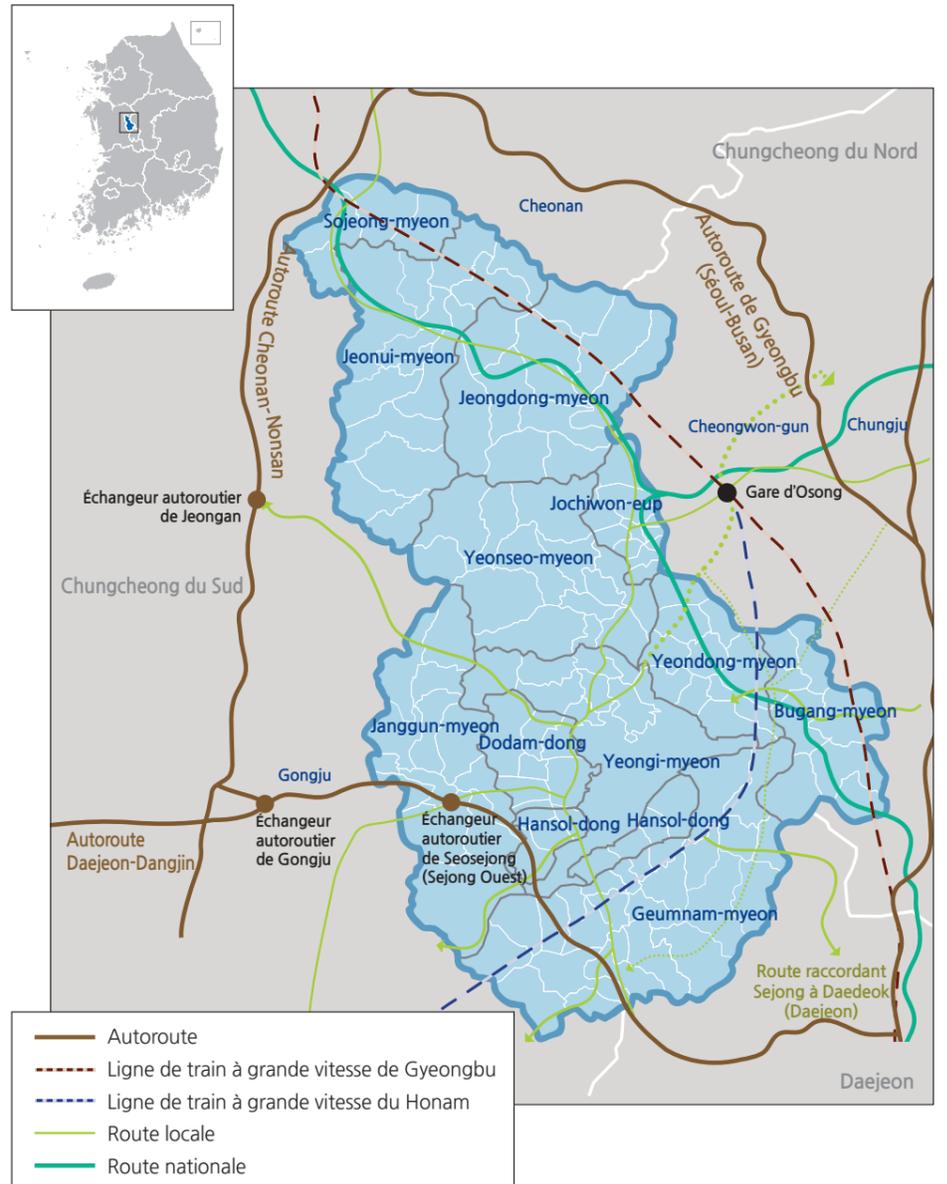
L'urbanisation rapide et continue de la Corée a engendré un développement déséquilibré entre les régions ainsi qu'une concentration des fonctions gouvernementales dans une seule ville. Une diversification spatiale s'est donc avérée nécessaire. Dès la fin des années 1970, le président Park Chung-hee a été le premier à élaborer le projet de relocaliser la capitale dans la région de Gongju (Chungcheong du Sud), car Séoul était considérée comme trop proche de la frontière nord-coréenne. Il a cependant fallu attendre une volonté politique ferme et une interprétation particulière de la Constitution coréenne – la Cour constitutionnelle de Corée s'opposant à un transfert de la capitale – pour qu'une nouvelle ville, Sejong, soit construite *ex nihilo* à partir de 2006 en vue d'accueillir de nombreuses institutions gouvernementales. En 2012, Sejong a été intégrée aux collectivités territoriales en tant que « ville autonome spéciale de Sejong ». À la fin de 2014, seize agences du gouvernement central, dix-neuf organisations liées au gouvernement et quatorze instituts publics de recherche et de développement s'étaient établis dans la ville. Un grand nombre de fonctionnaires ont dû quitter Séoul pour s'installer à Sejong dont la population devrait passer de 145 000 personnes en 2014 à environ 800 000 d'ici 2030. De nouveaux immeubles de grande hauteur ont été construits pour loger les nouveaux arrivants. Toutes les autres formes de services tels que les écoles, hôpitaux, restaurants, commissariats de police et casernes de pompiers ont également vu le jour. Une planification spatiale minutieuse a été mise en œuvre pour s'assurer que la ville serait bien structurée et offrirait toutes les fonctionnalités nécessaires au gouvernement central. Bien que Sejong soit une ville administrative multifonctionnelle, certains affirment qu'elle pourrait devenir la future capitale de la République de Corée, comme l'avait projeté Roh Moo-Hyun, initiateur du projet, au début de son mandat présidentiel (2003-2008).

### Ville autonome spéciale de Sejong (2019)

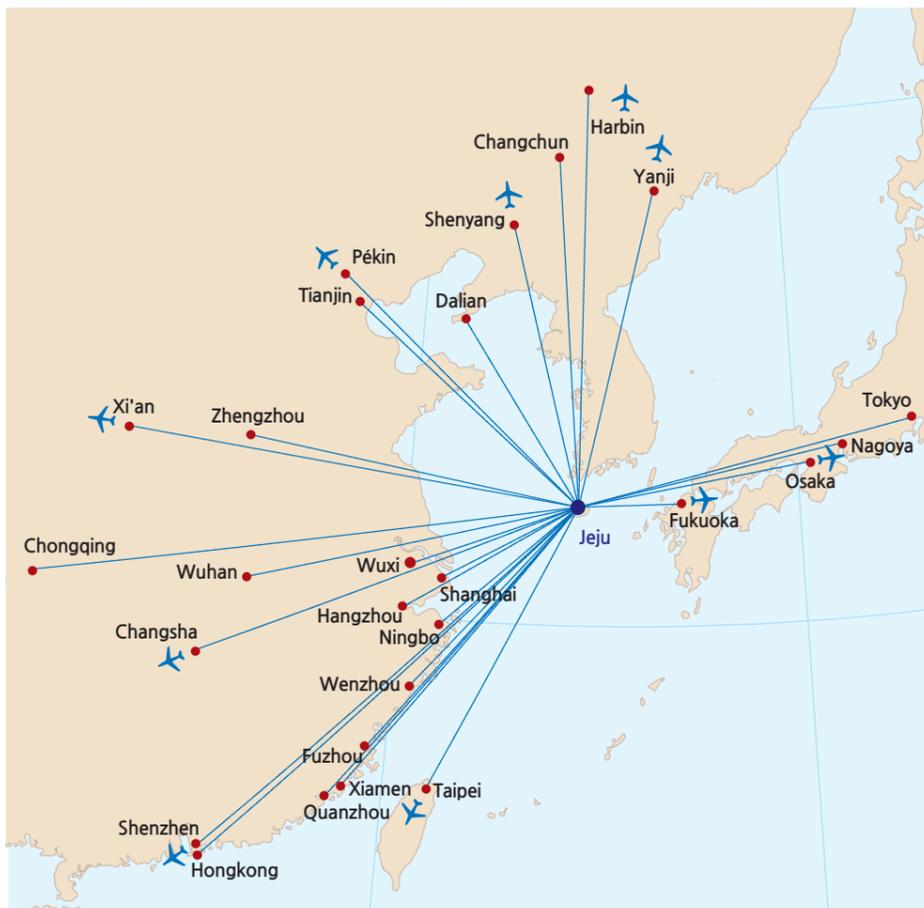
Rubrique	Données chiffrées (fin 2018)
Population	319 066
Foyers	123 762
Découpage administratif	1 eup, 9 myeon et 9 dong
Budget	1 551 milliards de won (budget 2019)
Ratio d'autonomie financière	69,2%
Établissements d'enseignement	14 universités, 17 lycées, 23 collèges et 47 écoles primaires

Ville autonome spéciale de Sejong (2019)

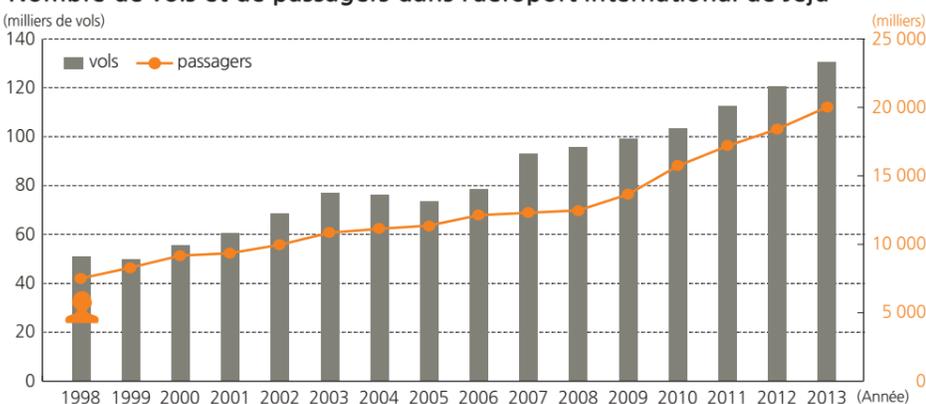
## Carte de la ville autonome spéciale de Sejong



## Lignes aériennes internationales de Jeju



### Nombre de vols et de passagers dans l'aéroport international de Jeju



La carte de Sejong indique clairement les limites de la ville, ainsi que les principales routes et autoroutes. Les villes nouvelles se créent et s'étendent de manière planifiée, à la différence des villes plus anciennes qui évoluent avec le temps. Pour mieux identifier les nouveaux bâtiments et les constructions en cours, il peut également être utile de s'appuyer sur une image satellite qui fournit d'autres caractéristiques géographiques. On notera enfin une particularité de Sejong en termes de transport. La gare d'Osong la dessert par deux lignes de chemin de fer à grande vitesse, mais elle se trouve en dehors des limites administratives de la ville.

## Une autre région administrative spéciale : Jeju

Jeju est la plus grande île de Corée. Elle est connue pour ses magnifiques paysages naturels ainsi que son patrimoine culturel qui attirent un grand nombre de touristes. L'activité volcanique est à l'origine de la formation de l'île et se reflète dans la topographie locale avec le mont Halla (un volcan endormi au centre de l'île), de nombreux cônes parasites et des grottes. La valeur écologique et environnementale unique de l'île lui a valu d'être désignée par l'UNESCO comme réserve de biosphère en 2002 et d'être inscrite au patrimoine mondial en 2007. Jeju a également obtenu le label de géoparc mondial en 2010.

Un environnement naturel bien préservé et un écosystème unique ont fait de Jeju un lieu idéal pour de nombreuses activités de loisirs. L'île est ainsi devenue une destination touristique internationale bien connue, à tel point que la ligne aérienne Séoul (Gimpo)-Jeju est l'une des plus fréquentées au monde.

Jeju est devenue la première (et la seule) province autonome spéciale en 2006 en vue de mieux promouvoir son développement et les richesses propres de l'île. Il est également prévu de construire une ville internationale qui facilitera le libre-échange. Contrairement aux autres collectivités régionales, la province autonome spéciale de Jeju dispose d'une grande indépendance. Avec l'introduction audacieuse d'une déréglementation administrative et de normes internationales, elle attire aujourd'hui des visiteurs étrangers, des investisseurs ainsi qu'une population immigrante tout en garantissant la libre entreprise. Depuis qu'elle est devenue une province autonome spéciale, Jeju connaît également une augmentation du nombre de ses établissements étrangers d'enseignement qui viennent profiter ici d'une réglementation simplifiée.



Deux caractéristiques uniques de l'île de Jeju : le mont Sangban (à gauche) et le cône de tuf de « lever de soleil » de Seongsan (Seongsan ilchulbong, à droite)

# La Corée du Nord

La Corée du Nord s'appelle officiellement la République populaire démocratique de Corée (RPDC). Elle se situe au nord de la ligne de démarcation fixée par l'accord d'armistice de juillet 1953. Sa superficie totale est de 123 138 km<sup>2</sup>, ce qui représente environ 55% de l'ensemble de la péninsule coréenne (223 433 km<sup>2</sup>). La Corée du Nord compte environ 25,1 millions d'habitants (estimation de 2016) et sa densité de population est de 199 habitants par km<sup>2</sup>. Cette densité ne représente qu'à peine 40% de celle de la Corée du Sud (499 habitants par km<sup>2</sup>).

La Corée du Nord est bordée par la mer de l'Est sur sa côte orientale et la Mer Jaune sur sa côte occidentale. Elle partage également une frontière commune avec la Chine le long des fleuves Amnok (Yalu) et Duman (Tumen), ainsi qu'avec la Sibérie russe au niveau de ce dernier cours d'eau. La frontière avec la Chine s'étend sur 1 353 km et est traversée par des ponts comme le pont Amnokgang (littéralement « fleuve Yalu »), qui permet la circulation routière et ferroviaire entre Sinuiju (en Corée du Nord) et Dandong (en Chine). Quant à la courte frontière de 16 km avec la Russie, elle est enjambée par un pont ferroviaire entre les gares de Naseon côté nord-coréen et de Khasan, versant russe. Enfin, la frontière avec la Corée du Sud est marquée par la ligne de démarcation militaire, à l'intérieur de la zone démilitarisée.

L'une des principales caractéristiques du relief nord-coréen est la chaîne du Nangnim qui traverse le pays du nord au sud en son milieu. Cette chaîne est une partie intégrante du Baekdu-daegan, une ligne de crête qui parcourt toute la péninsule (cf. cartes au chapitre 2 de cet atlas). D'autres chaînes de montagnes se répartissent ensuite de chaque côté de cet axe central : Gangnam, Jeoguryeong et Myohyang à l'ouest, et Hamgyeong et Bujeollyeong à

l'est. Les parties orientale et septentrionale du pays sont dominées par des montagnes et des plateaux, tandis que les parties méridionale et occidentales sont essentiellement composées de plaines.

En raison de cette topographie, les fleuves se jetant dans la mer Jaune, à commencer par l'Amnok (Yalu), le Daedong, le Cheongcheong et le Yeseong, tendent à serpenter à travers les montagnes et les pentes douces avant d'atteindre les plaines. En revanche, les fleuves se jetant dans la mer de l'Est, comme le Duman (Tumen) et le Namdae, ont un tracé généralement plus rectiligne et d'une longueur inférieure aux précédentes. En d'autres termes, les principales plaines de la Corée du Nord sont situées sur des dépôts alluviaux alimentés par les plus grands fleuves qui se jettent dans la mer Jaune.

De nombreuses couches de substrat rocheux se sont formées entre les ères précambrienne et cénozoïque, fournissant au pays une vaste gamme de ressources minérales. La Corée du Nord est en effet l'un des dix pays au monde à posséder les plus grandes réserves de magnésite, tungstène, molybdène, graphite, baryte, or, mica et fluorite, ainsi qu'une quarantaine d'autres ressources minérales naturelles ayant une valeur économique.

La Corée du Nord est située dans une région à climat tempéré, mais elle possède davantage un climat continental. Ses hivers sont très froids à cause des vents du nord-ouest qui soufflent depuis la Sibérie, tandis que ses étés sont chauds et humides en raison des vents de mousson provenant du sud-est et qui apportent de l'air humide de l'océan Pacifique. Les précipitations annuelles moyennes sont comprises entre 600 et 1 500 mm, dont 53 à 63% se concentrent entre juin et septembre. Ces précipitations sont généralement inférieures à celles de la Corée du Sud et varient considérablement d'une région à l'autre.

La Corée du Nord disposait dans le passé d'abondantes ressources naturelles présentant une valeur écologique. Mais ses forêts ont été constamment déboisées en raison de plusieurs programmes qui se sont succédés : « Fortification nationale » (l'une des quatre campagnes militaires lancées dans les années 1960), « Champs-greniers » développant les cultures en terrasses (l'une des cinq campagnes de réforme de l'espace naturel qui ont débuté dans les années 1970), et enfin « Recherche de nouvelles terres » (à partir des années 1980). Les forêts ont été particulièrement dévastées dans les années 1990, lorsque les difficultés financières ont obligé les habitants à se mettre en quête de nourriture et de combustible dans les montagnes.

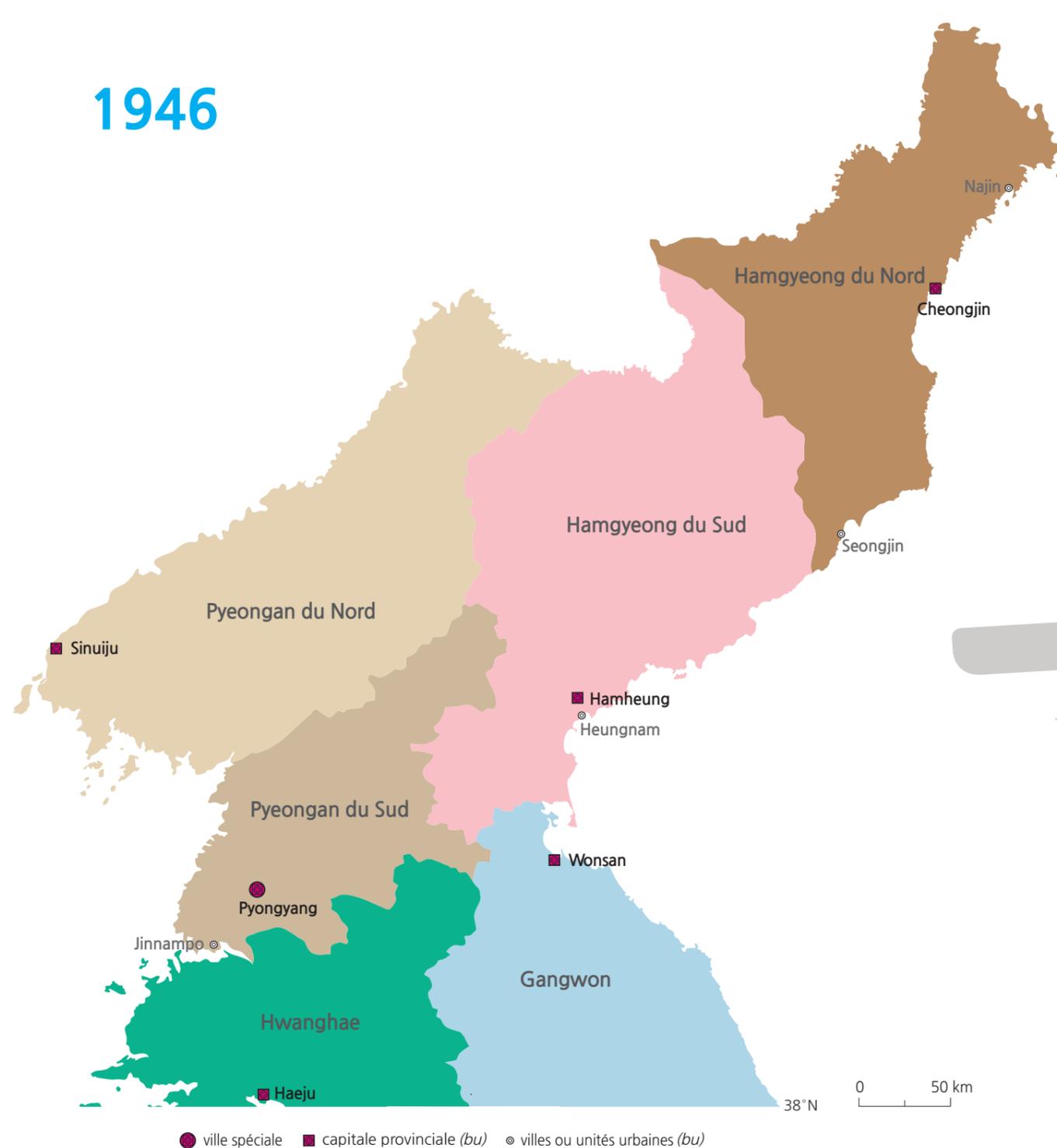
La Corée du Nord reste fermée à la plupart des pays du monde, commerçant néanmoins avec plusieurs États, tout particulièrement avec la Chine. Elle possède de nombreuses ressources naturelles, des minéraux et des minerais. L'agriculture n'est pas très productive bien que le pays soit situé dans une zone tempérée. Cette activité pâtit en effet du manque de terres arables auxquels s'ajoutent des sols pauvres et l'insuffisance d'engrais. Dans les années 1990 et 2000, le pays s'est retrouvé dans un état de famine et a dû compter plusieurs fois sur l'aide humanitaire internationale. La productivité agricole a modestement augmenté depuis 2009, mais la production de riz, essentielle dans l'alimentation locale, reste loin du niveau de l'autosuffisance.

L'État participe de manière limitée au développement des infrastructures, des industries, du commerce, de l'éducation et des ressources humaines. Bien que les données économiques nord-coréennes pèchent souvent par leur inexactitude, on arrive malgré tout à estimer le PIB par habitant à 1 700 dollars en 2015, contre 37 100 dollars en

## Aperçu de la Corée du Nord (2013)

Corée du Nord (2013)	
 Superficie	123 138 km <sup>2</sup>
 Population	24 545 000
 Densité de population	199,3 habitants/km <sup>2</sup>
 Taux d'urbanisation	60,6 %
 Principales divisions administratives	1 ville sous administration directe, 2 villes spéciales, 9 provinces
 Taux de croissance économique	1,1 %
 Revenu national brut	30,9 milliards de dollars
 Revenu national brut par habitant	1 260 dollars
 Ratio hommes-femmes	95,2
 Indice synthétique de fécondité	2 enfants (2006-2010)

## Cartes des découpages administratifs de Corée du Nord



Corée du Sud et 56 800 dollars aux États-Unis.

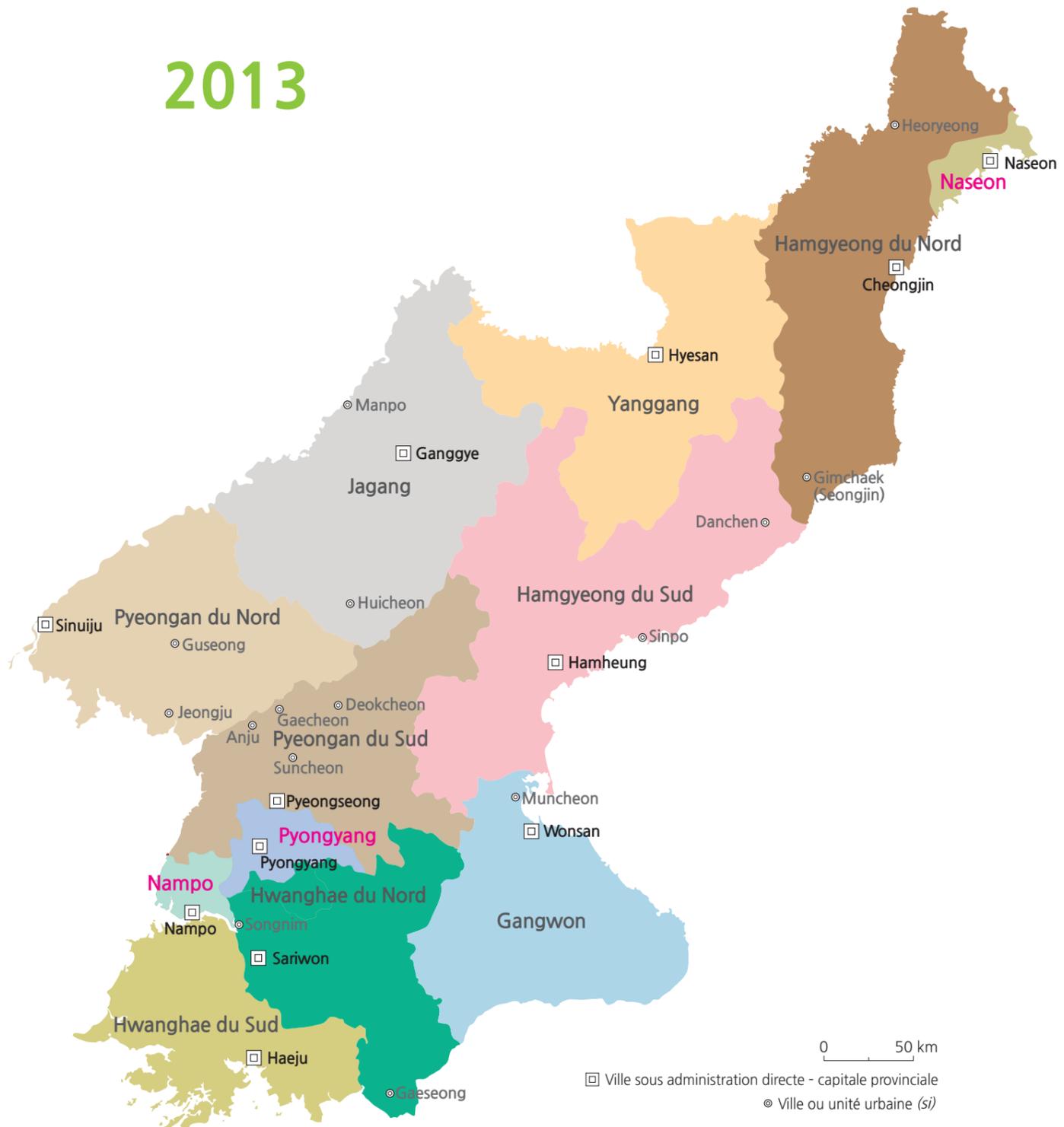
La Corée du Nord investit massivement dans le développement de son armée, notamment les missiles balistiques intercontinentaux et les armes nucléaires. En 2016 et 2017, la Corée du Nord a accéléré ses efforts pour devenir une puissance nucléaire et a réalisé plusieurs essais. Cette stratégie entre en contradiction avec les politiques des autres États dotés de l'arme nucléaire, ce qui lui a valu de nouvelles sanctions économiques de la part des Nations Unies. Cette situation est devenue une préoccupation mondiale, car elle peut théoriquement dégénérer en conflit nucléaire. Le réchauffement inespéré des relations avec la Corée du Sud et les États-Unis depuis 2018 laisse cependant espérer que cette évolution n'est pas irréversible.

La Corée du Nord a entrepris plusieurs réformes administratives depuis 1945, année de la Libération. Depuis 2010, elle comprend une ville sous administration directe (la capitale Pyongyang), deux villes spéciales (Naseon et Nampo, toutes deux promues à ce statut pour des raisons économiques) et neuf provinces. Ces deux cartes présentent l'évolution des découpages administratifs depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle. En 1946, soit au lendemain de la Libération, il y avait six provinces dans ce territoire appelé à devenir deux ans plus tard la Corée du Nord. En 2019, le pays compte neuf provinces, une ville sous administration directe (Pyongyang) et deux villes spéciales (Naseon et Nampo). Ces changements témoignent des mesures prises au fur et à mesure par le gouvernement en vue de répondre à la croissance démographique tout en exerçant un meilleur contrôle sur les collectivités territoriales. L'État a par ailleurs jugé essentiel, comme en Corée du Sud, de créer des unités urbaines spéciales afin de mieux gérer la concentration de population dans certaines zones. Il faut en particulier retenir la ville spéciale de Naseon qui, située à l'extrémité nord-est, partage une frontière de 16 kilomètres et une liaison ferroviaire avec la Russie. À l'extrémité nord-ouest se trouve la ville de Sinuiju, traversée par un axe routier majeur qui relie le pays à la Chine.

## Le découpage territorial en Corée du Nord

	2013								
	Collectivités locales de base					Subdivisions des collectivités locales de base			
	Ville (si)	Comté (gun)	Secteur (guyeok)	Arrondissement (gu)	District (jigu)	Eup	Ri	Dong	District de travailleurs (rodongjagu)
Pyongyang	-	2	18	-	-	1	57	284	10
Naseon	-	-	-	-	2	-	12	20	-
Nampo	-	2	5	-	-	2	49	73	5
Pyeongan du Sud	5	14	-	1	2	14	347	118	26
Pyeongan du Nord	3	22	-	-	-	22	484	88	31
Hamgyeong du Sud	3	15	7	1	1	15	465	160	35
Hamgyeong du Nord	3	12	7	-	-	12	253	134	44
Hwanghae du Sud	1	19	-	-	-	19	419	26	11
Hwanghae du Nord	3	18	-	-	-	19	393	78	8
Gangwon	2	15	-	-	-	15	379	61	7
Jagang	3	15	-	-	-	15	229	68	23
Yanggang	1	11	-	-	-	11	143	25	67
Total	24	145	37	2	5	145	3 230	1 135	267

2013



## La population et les villes en Corée du Nord

En 1946, soit un an après la Libération, la population totale du territoire correspondant à la Corée du Nord atteignait 9,2 millions d'habitants. Elle est ensuite tombée à son plus bas niveau pendant la guerre de Corée (8,5 millions), avant de remonter et de dépasser la barre historique des dix millions en 1958, puis celle des 20 millions à la fin des années 1980. Selon le Bureau central des statistiques nord-coréennes, elle a enregistré une chute nette en 1992 puis a connu, à partir de l'année suivante, une croissance annuelle moyenne de 1% lui permettant de dépasser 24 millions d'habitants en 2004.

Comme le montre la carte ci-contre, la plupart des Nord-Coréens vivent essentiellement dans les plaines du sud et de l'ouest du pays. Pyongyang et la province voisine du Pyeongan du Sud présentent la plus forte densité de population. Dans les régions montagneuses du nord et de l'est, la densité est généralement plus faible, à l'exception de quelques villes dispersées et du littoral oriental.

Selon les statistiques du recensement de la population collectées par les Nations Unies en 2008, la population migrante interne âgée de plus de 5 ans représente moins de 1% de la population totale. Ce chiffre suffit à démontrer que les migrations interrégionales ne sont pas courantes, sauf à Pyongyang et dans le Pyeongan du Sud. La capitale affiche en particulier le pourcentage le plus élevé de migrants entrants, soit 28% du total national, contre seulement 10% de migrants sortants. À côté de Pyongyang, seul le Pyeongan du Sud possède une population entrante supérieure à la population sortante. Toutes les autres provinces connaissent en revanche une importante émigration. Le Hamgyeong du Sud est le plus touché, car le nombre de migrants sortants est le double des entrants.

Pour revenir à Pyongyang, sa population entrante vient surtout du Pyeongan du Sud (30%), puis du Hwanghae du Nord et du Pyeongan du Nord (13% dans les deux cas). Quant à ceux qui quittent Pyongyang, 40% choisissent d'aller dans le Pyeongan du Sud. Il faut noter ici que les migrations vers et depuis la capitale sont quasi nulles. La population réduite de ces deux provinces n'offre qu'une explication partielle à cette situation, car le Gangwon se présente comme un contre-exemple intéressant. Il possède en effet une population semblable aux deux provinces précédentes, mais 14% de sa population sortante gagne la capitale, et 8% de sa population entrante vient de cette même ville. Les faibles migrations du Yanggang et du Jagang semblent donc surtout liées aux conditions socio-économiques, puisque ces deux régions sont les plus pauvres du pays.

Les statistiques de 2008 nous indiquent que 64% de la population totale de la Corée du Nord vit dans des régions urbaines. Pyongyang est évidemment la zone la plus urbanisée avec un taux de 86%. Le Hamgyeong du Nord, avec de grandes villes telles que Naseon et Cheongjin, est la deuxième zone la plus urbanisée du pays (70%), suivie de près par le Pyeongan du Sud (65%) où se trouve la ville spéciale de Nampo. Toutes les autres provinces ont en revanche un taux d'urbanisation inférieur à la moyenne. Cette inégalité régionale en matière d'urbanisation constitue un important problème à l'échelle nationale.

La Corée du Nord a connu une urbanisation rapide pour accompagner ses efforts soutenus d'industrialisation dans les années ayant suivi la Libération de 1945. Le taux

d'urbanisation est ainsi passé de 31% en 1953 à 56% en 1976, avant de stagner dans les décennies suivantes.

En 2008, la plus grande ville du pays, Pyongyang, avait une population s'élevant à 3,2 millions d'habitants. La seconde, Hamheung (Hamgyeong du Sud), en comptait 768 000, et la suivante, Cheongjin (Hamgyeong du Nord) en avait 667 000. Pyongyang est donc l'unique ville millionnaire ; seules deux autres villes comptent plus de 500 000 habitants et seulement dix-huit autres dépassent la barre des 100 000 habitants.

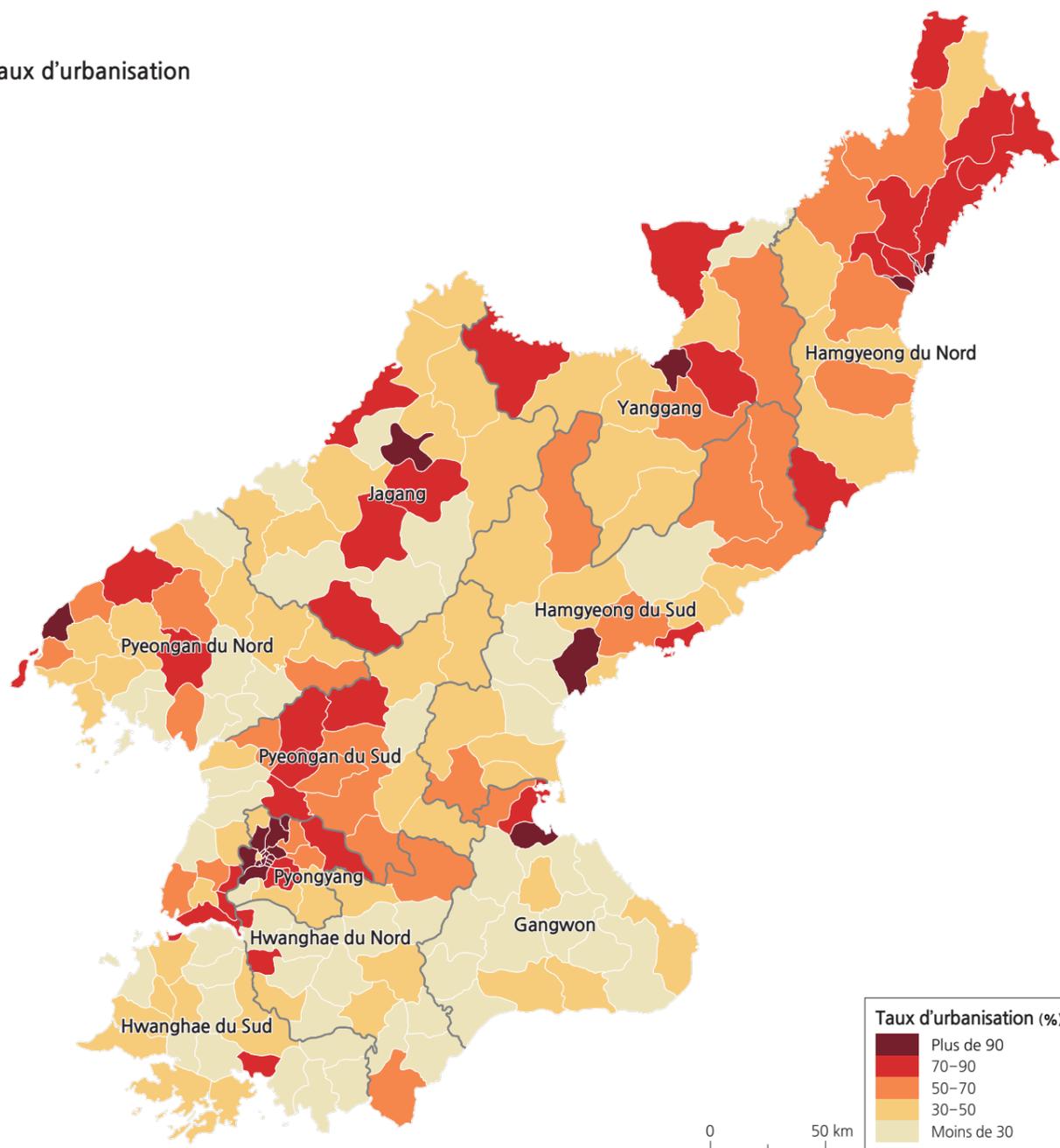
Le classement des villes nord-coréennes les plus peuplées a évolué depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle. En 1940, Pyongyang précédait Cheongjin, Wonsan, et enfin Hamheung. Avec la croissance de cette dernière ville, l'ordre s'est inversé en 1967 (Pyongyang, Hamheung, Cheongjin et Wonsan). Par la suite, Cheongjin est devenue la deuxième plus grande ville en 1982, modifiant ainsi le classement (Pyongyang, Cheongjin, Hamheung et Wonsan). Dans les années 1990, Hamheung a retrouvé sa deuxième place

et Nampo a connu dans le même temps une croissance rapide si bien que le classement de 2008 était le suivant : Pyongyang, Hamheung, Cheongjin et Nampo.

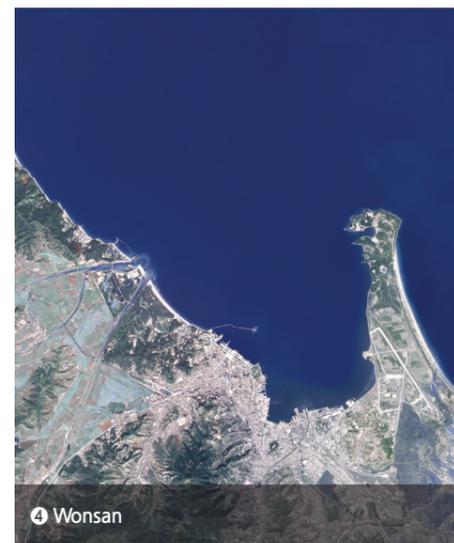
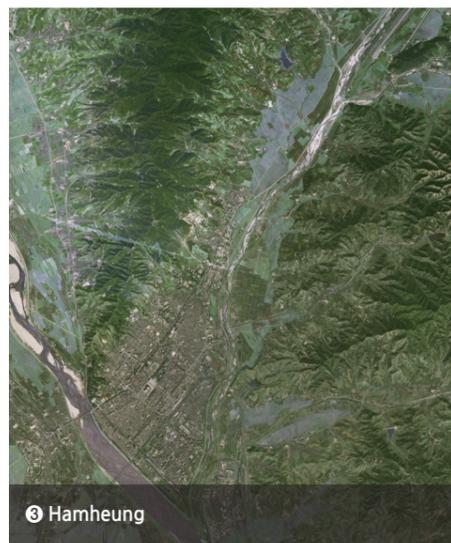
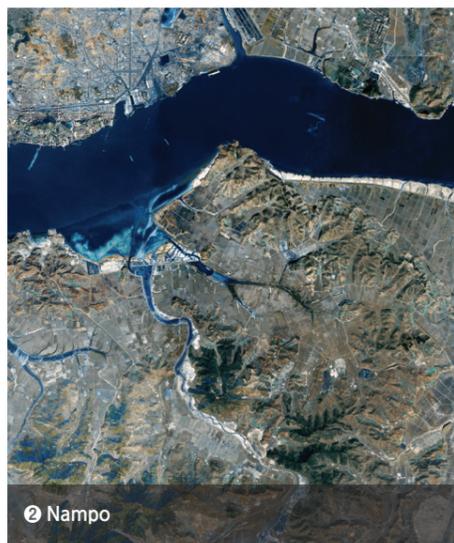
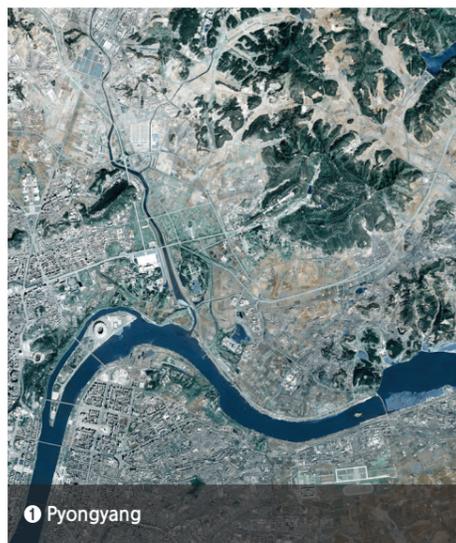
La carte ci-dessous montre que les deux piliers du développement urbain de la Corée du Nord sont la région de Pyongyang-Nampo à l'ouest et la région de Hamheung-Cheongjin à l'est. Parmi les autres villes, Hyesan, Ganggye et Sinuiju dans la partie nord, et Pyeongseong, Gaecheon, Suncheon et Deokcheon dans la région centrale affichent des taux d'urbanisation supérieurs à 80%.

La carte de taux d'urbanisation diffère légèrement de celle de la densité de population. Cette variation provient de la superficie de chaque zone sur la carte des densités et du nombre de citadins sur la carte des taux d'urbanisation. La carte des densités inclut les populations urbaines et rurales tandis que la carte des taux d'urbanisation exclut les populations rurales.

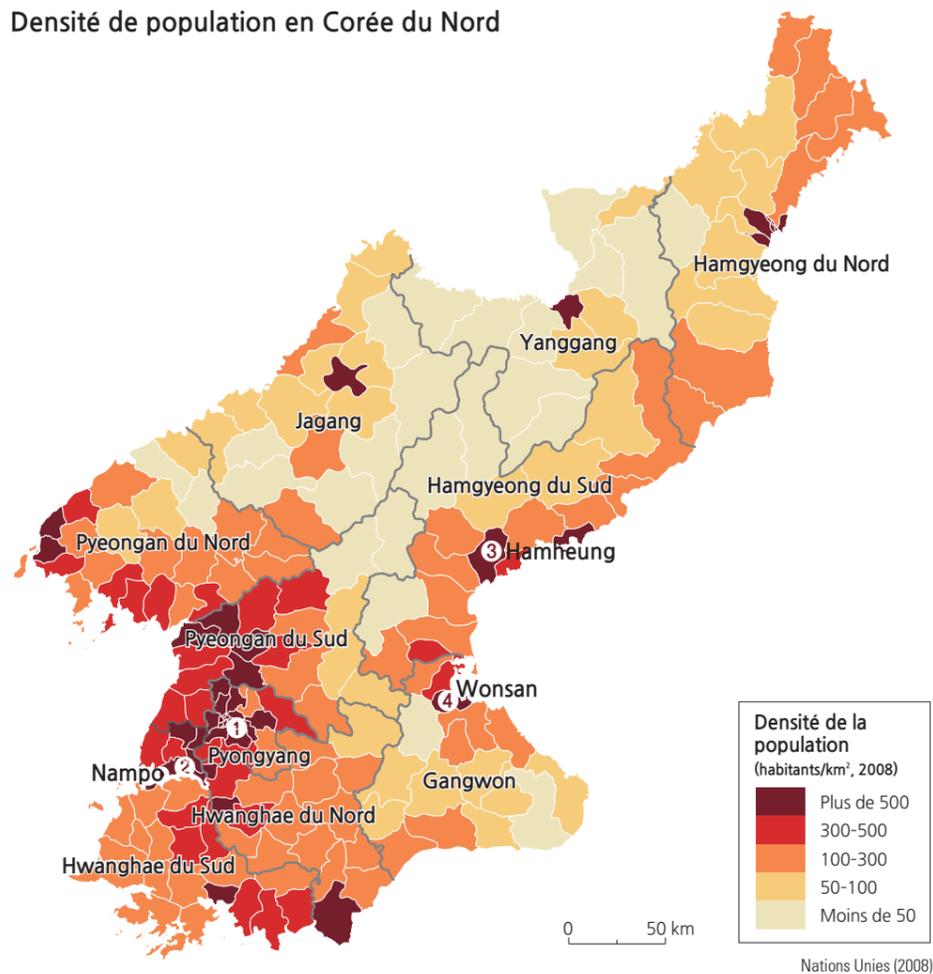
### Taux d'urbanisation



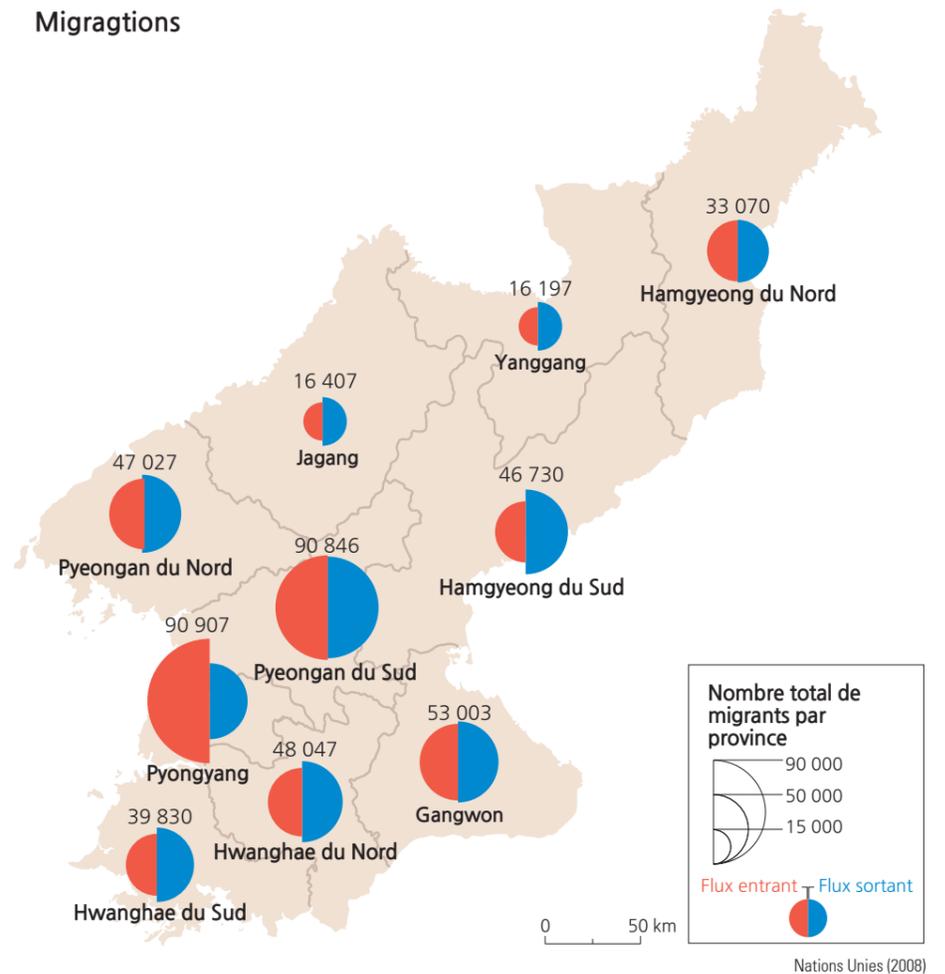
Nations Unies (2008)



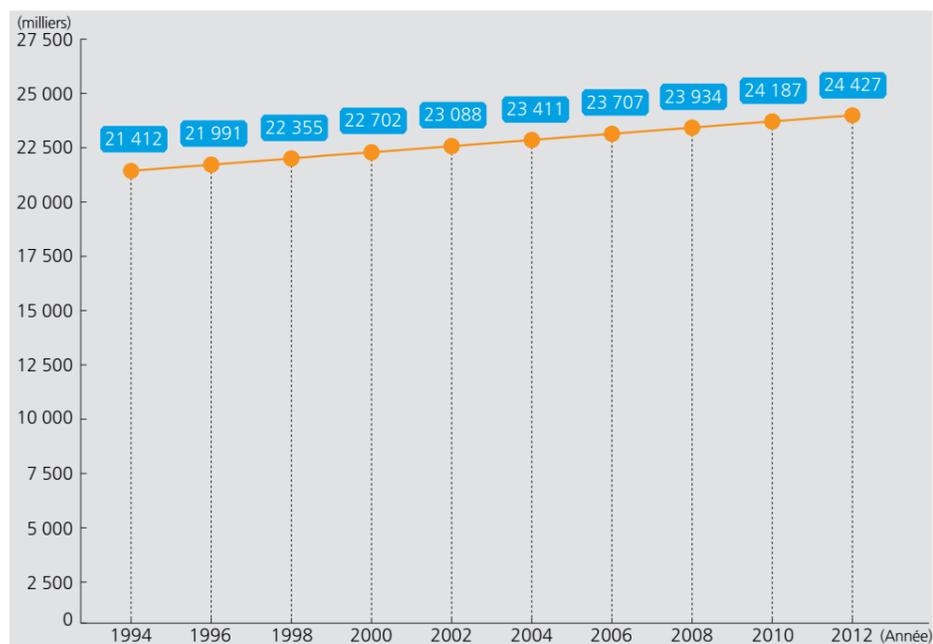
## Densité de population en Corée du Nord



## Migrations



## L'évolution de la population en Corée du Nord

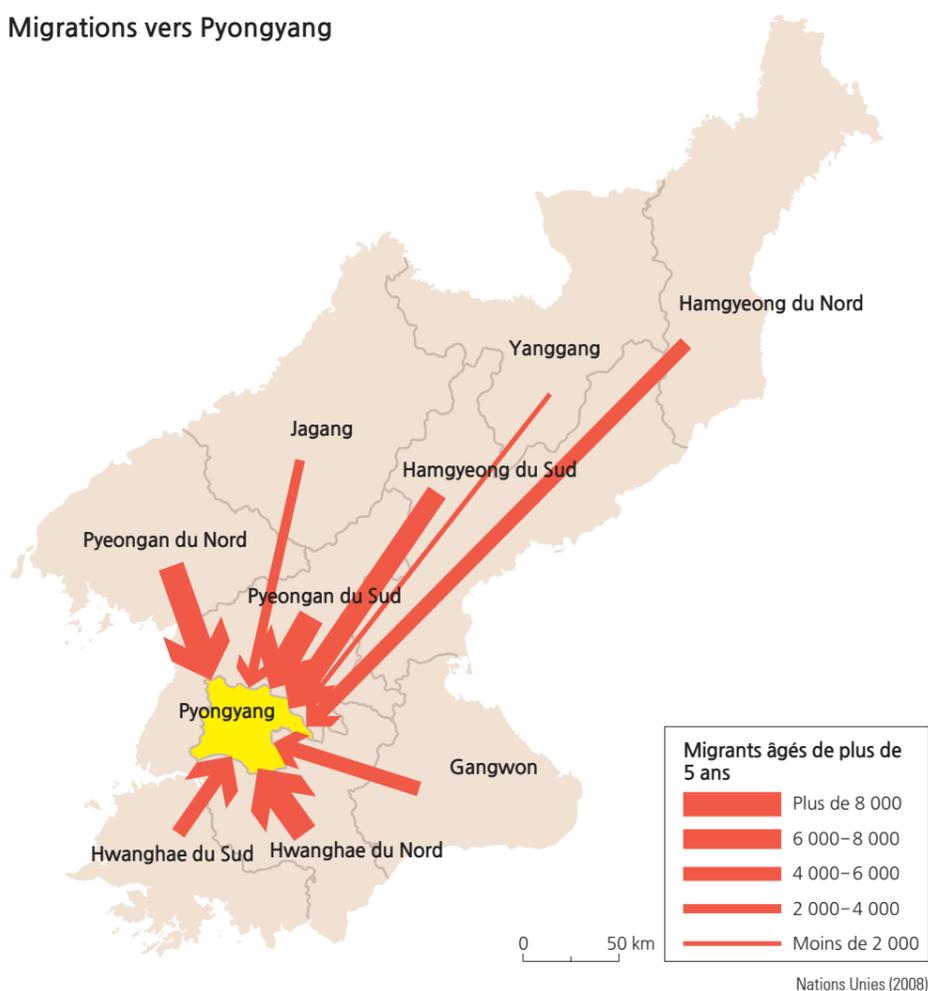


Cette carte de densité de population a été réalisée grâce aux données des Nations Unies (2008). La population nord-coréenne présente une concentration dans les plaines occidentales et une plus grande dispersion le long des massifs montagneux allant du nord-est au sud-ouest, sans oublier quelques villes importantes sur le littoral oriental ainsi que des villes disséminées près des frontières avec la Chine et la Corée du Sud. Les villes frontalières ayant une forte densité de population incluent Gaeseong au sud, Naseon près de la frontière russe, et Hyesan et Sinuiju le long de la frontière chinoise. Toutefois, les plus grandes concentrations de population se trouvent dans la capitale Pyongyang, ainsi que dans la ville côtière voisine de Nampo. Hamheung et Wonsan sont par ailleurs de grandes villes sur la côte orientale.

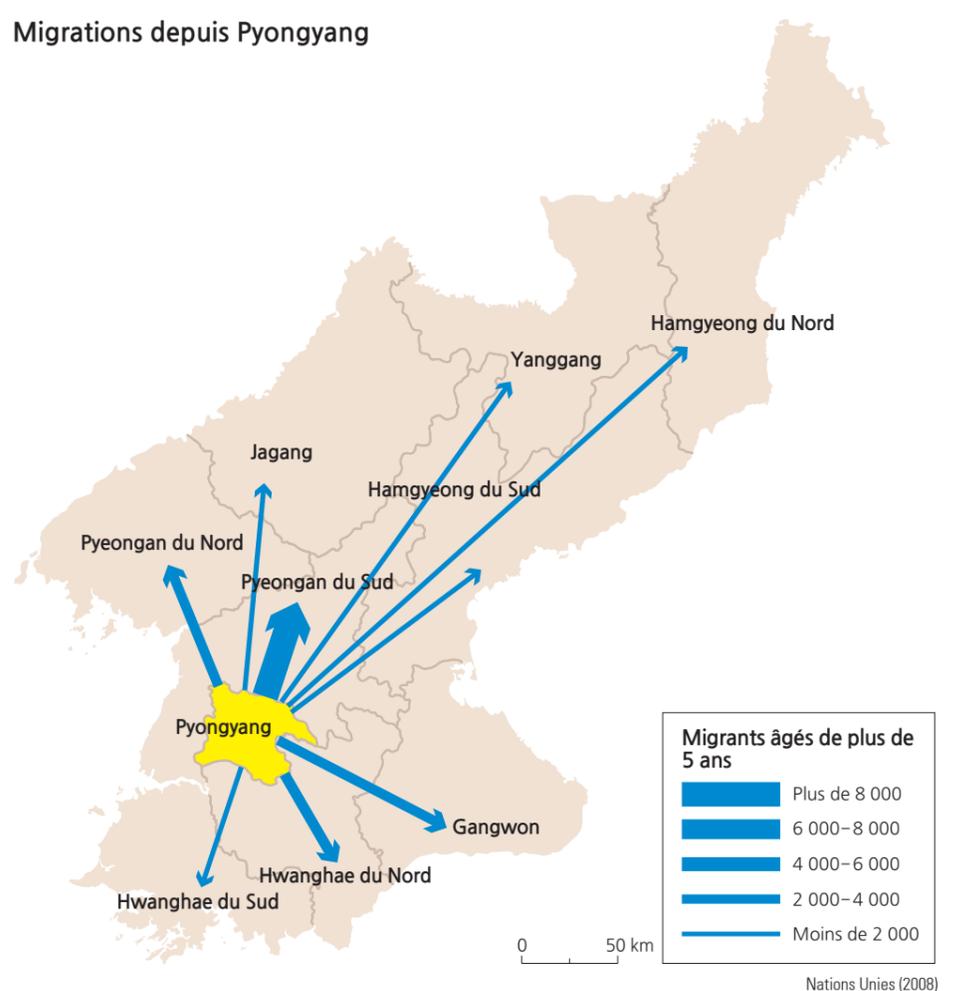
La carte des migrations représente, au moyen de cercles gradués, le nombre total de personnes ayant migré ainsi que la répartition des migrations entrantes et sortantes pour chaque province. Les demi-cercles bleus à droite symbolisent les migrations sortantes, tandis que les demi-cercles rouges à gauche décrivent les migrants entrants. Si le demi-cercle rouge est plus grand que le bleu, cela signifie que la collectivité territoriale concernée gagne plus d'habitants qu'elle n'en perd. La carte montre que Pyongyang est la seule à présenter un gain net de migrants, ce que confirment les deux autres cartes de migrations de/vers Pyongyang avec les origines et destinations géographiques des migrants.

Les migrations internationales sont en revanche plus complexes. Alors que la frontière avec la Corée du Sud est impénétrable pour des citoyens nord-coréens, les frontières du nord avec la Chine et la Russie sont plus faciles à franchir, légalement via les villes frontalières ou illégalement en traversant les fleuves gelés en hiver.

## Migrations vers Pyongyang

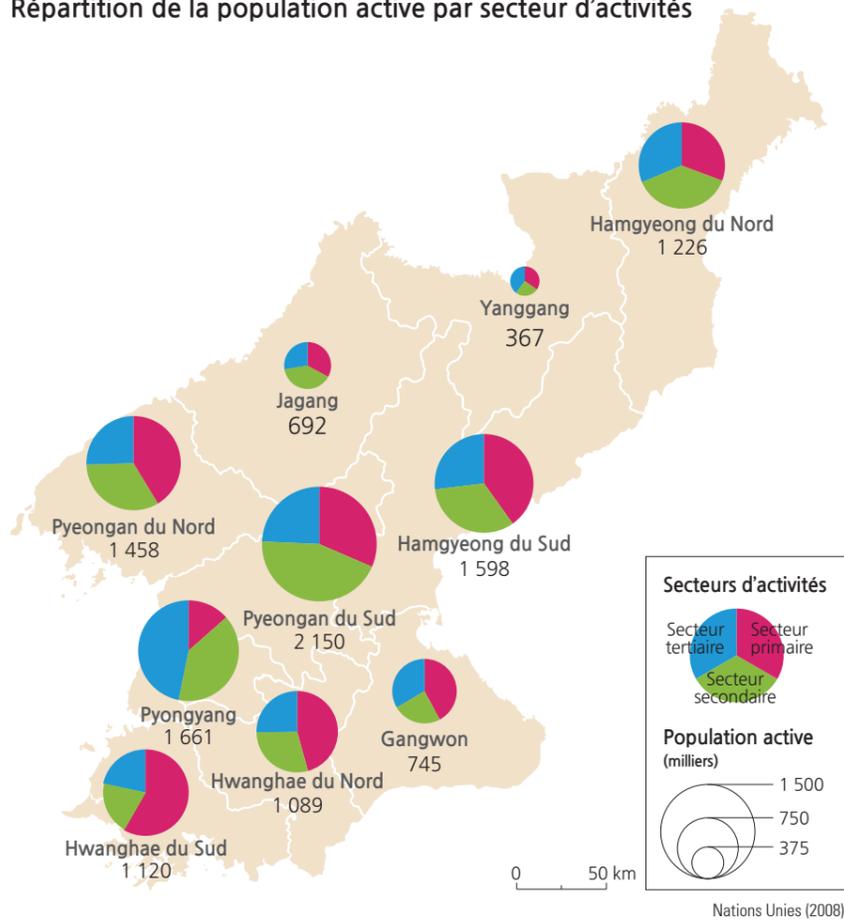


## Migrations depuis Pyongyang

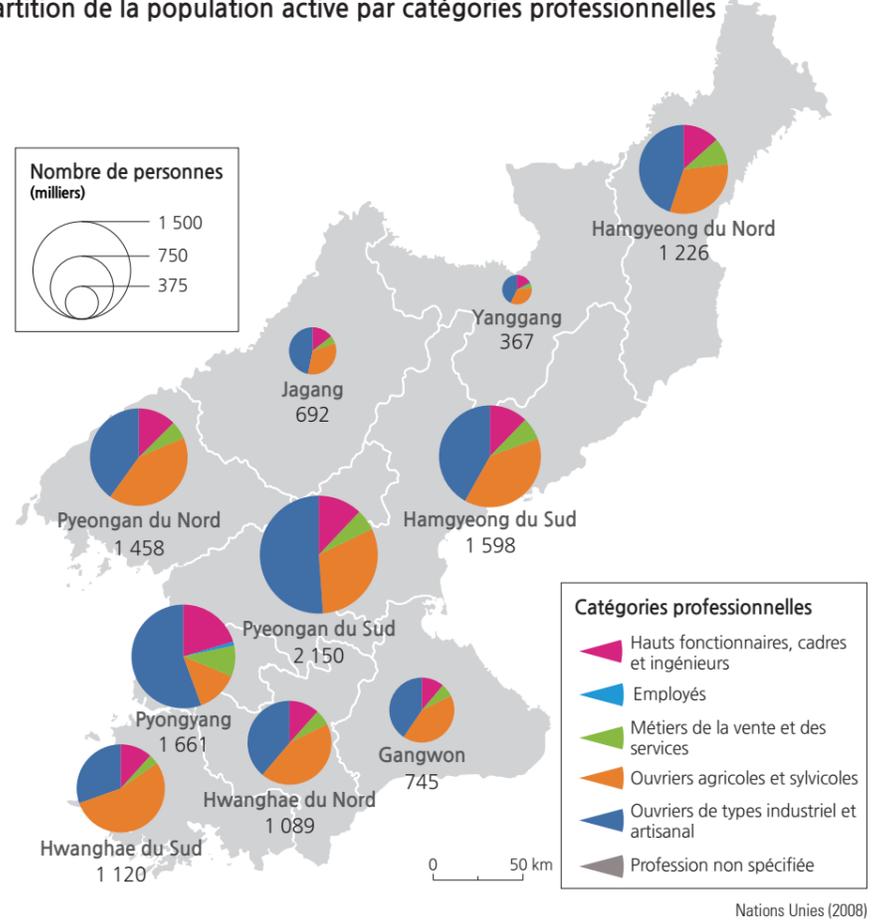


# L'économie nord-coréenne et la coopération avec la Corée du Sud

Répartition de la population active par secteur d'activités



Répartition de la population active par catégories professionnelles



La Corée du Nord possède un système économique planifié et centralisé qui est géré par la Commission étatique de planification, elle-même dépendante du gouvernement central. Cette dernière annonce des plans de développement et contrôle strictement les unités économiques inférieures comme les autorités provinciales, les usines et les entreprises. L'économie nord-coréenne se caractérise également par une priorité absolue donnée au développement d'une industrie lourde en parallèle à celui de l'agriculture et de l'industrie légère. Mais le manque de capitaux et la pénurie des ressources ont depuis longtemps contraint l'État à privilégier l'industrie lourde aux dépens des deux autres, ce qui a entraîné difficultés financières et pénuries alimentaires au milieu des années 1990. L'économie a commencé à se redresser après 1999, mais son taux de croissance annuel moyen reste négatif depuis 2006.

L'un des objectifs majeurs de la Corée du Nord a longtemps été de développer une économie autosuffisante. Cette ambition l'a malheureusement amenée à sous-estimer l'importance de la coopération économique internationale. Le pays s'est donc contenté d'importer un minimum de

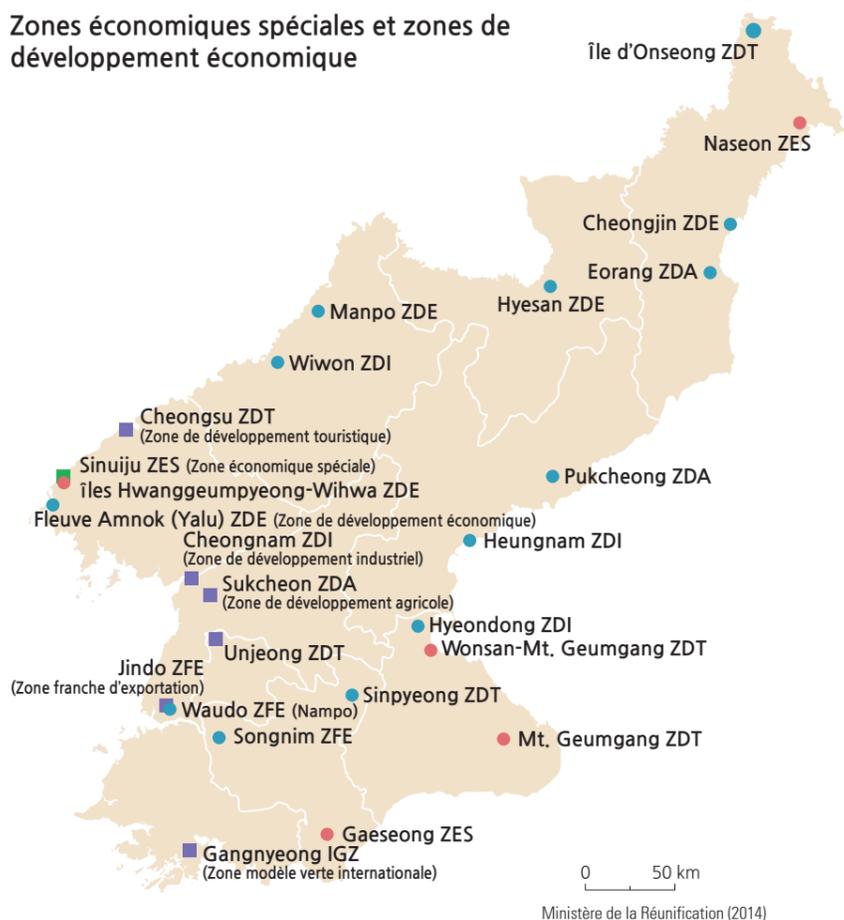
matières premières indispensables, essentiellement depuis d'anciens pays socialistes. L'échec de cette politique l'a ensuite conduite, à partir des années 1970, à envisager une coopération économique avec d'autres pays étrangers. En 1991, une première zone économique spéciale a été créée dans le nord-est, à Rajin-Seonbong, afin d'attirer plus activement les capitaux étrangers. Le phénomène s'est accéléré à 2002 : Sinuiju a été désignée zone administrative spéciale, tandis que le complexe industriel de Gaeseong est devenu une zone économique spéciale, tout comme la région du mont Geumgang.

En 2008, 36% de la population nord-coréenne travaillait dans le secteur primaire, 34% dans le secteur secondaire, et 30% dans le tertiaire. Dans les deux provinces du Hwanghae (du Nord et du Sud), véritables réservoirs à riz du pays, une très grande partie de la population est employée dans le secteur primaire, avec des taux respectifs de 58% et 45%. En revanche, dans le Pyeongan du Sud, le secteur secondaire domine avec 44% des actifs car c'est cette province qui possède les plus importants gisements de charbon du pays. En outre, de grandes installations industrielles, telles que l'Acierie Cheollima, l'Usine des

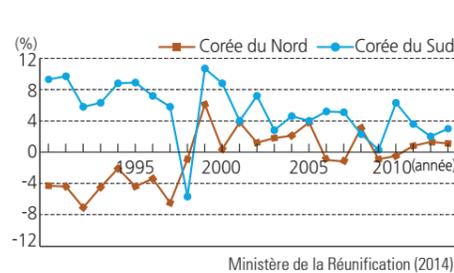
machines de Daean et la Fonderie de Nampo sont situées dans cette même ville de Nampo. Le secteur des services enregistre généralement une croissance plus lente, à l'exception de Pyongyang.

En 2010, la Corée du Nord a également promu la zone économique spéciale de Najin-Seonbong au rang de ville spéciale, sous le nom de Naseon. La Corée du Nord a alors cherché à coopérer avec la Chine pour développer cette région ainsi que la zone économique spéciale des îles Hwanggeumpeong-Wihwa, sur le fleuve Yalu (entre Sinuiju et Dandong). En 2013, la promulgation de la Loi sur les zones de développement économique a été suivie par l'annonce de la création de treize zones correspondantes pour attirer les investissements étrangers tout en renouvelant le statut de Sinuiju comme zone économique spéciale. À la fin de cette même année, la Corée du Nord a annoncé son intention de créer une autre zone de développement à Gaeseong avec un parc industriel Hi-Tech. En 2014, elle a encore sélectionné six autres zones de développement économique, dont celle d'Unjeong dans le nord de la municipalité de Pyongyang.

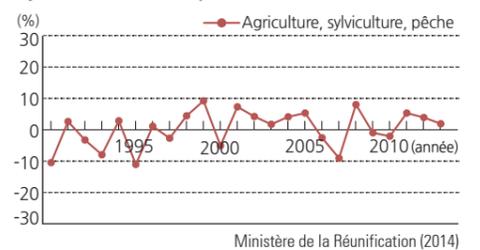
## Zones économiques spéciales et zones de développement économique



Taux de croissance économique



Taux de croissance des activités agricoles, sylvicoles et halieutiques



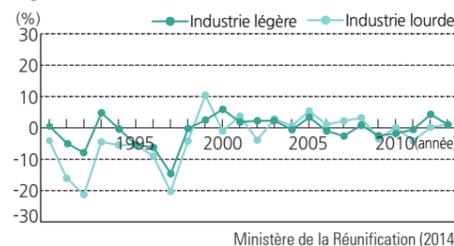
Taux de croissance de l'industrie minière



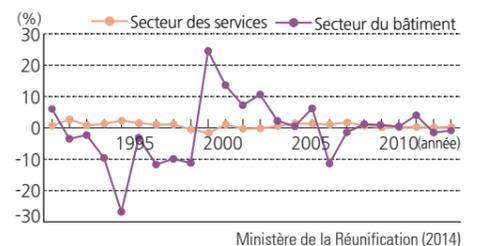
Taux de croissance de l'industrie manufacturière



Taux de croissance des industries lourde et légère



Taux de croissance dans les secteurs des services et du bâtiment



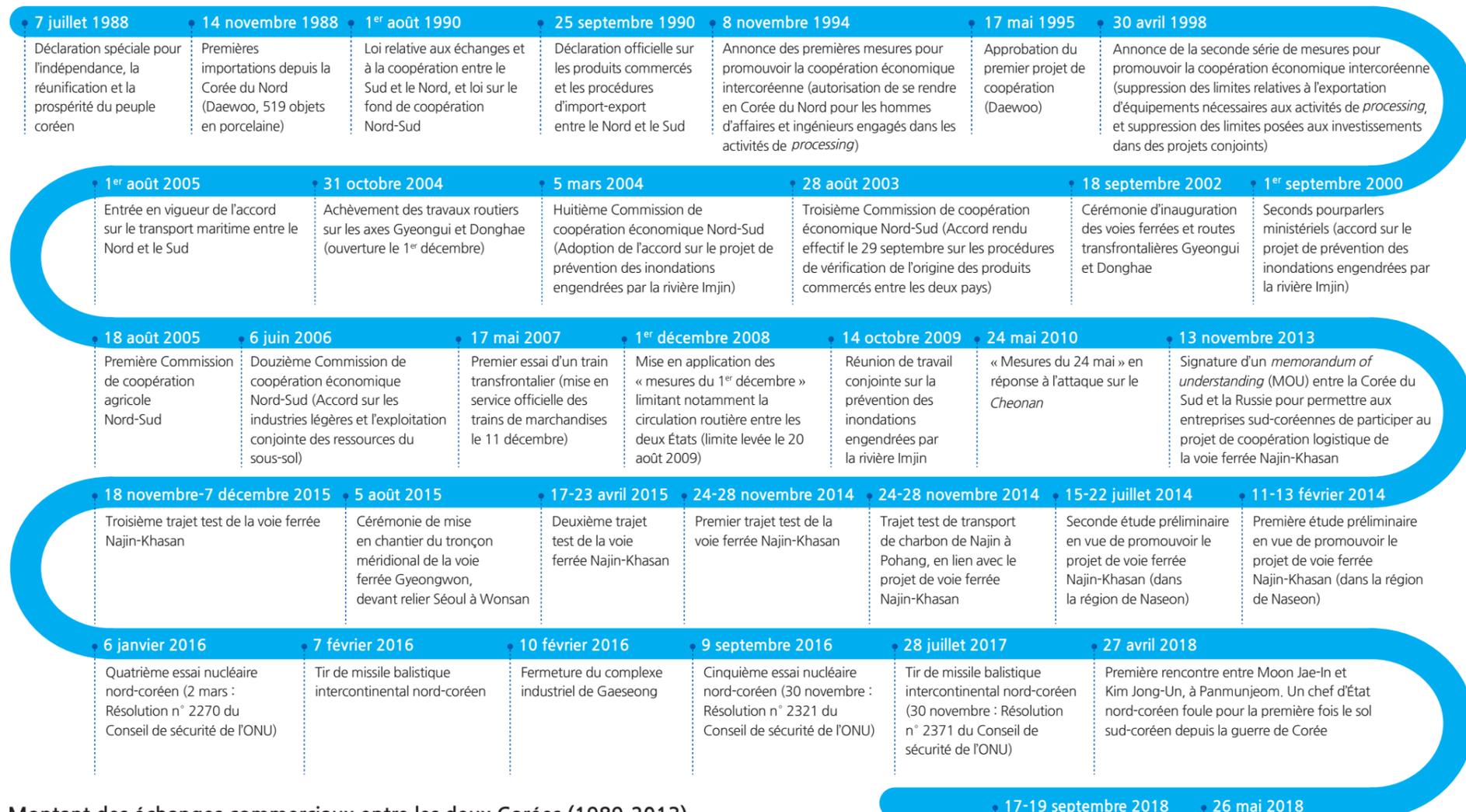
Les échanges et la coopération entre les deux États coréens furent inexistantes de 1945, année de la division de la péninsule, aux années 1960. Il a fallu attendre le début de la décennie 1970 pour que les deux pays envisagent la possibilité d'échanger des marchandises via leurs Croix-Rouges respectives. Et c'est seulement en 1994 que l'administration Kim Young-sam a enfin annoncé une première série de mesures concrètes pour stimuler la coopération économique intercoréenne. Une seconde série de mesures prises par l'administration de Kim Dae-jung (1998-2003) et la tenue d'un premier sommet avec le dirigeant nord-coréen en 2000 ont ensuite permis d'entrer dans une nouvelle phase de coopération.

Cette coopération économique entre le Nord et le Sud a

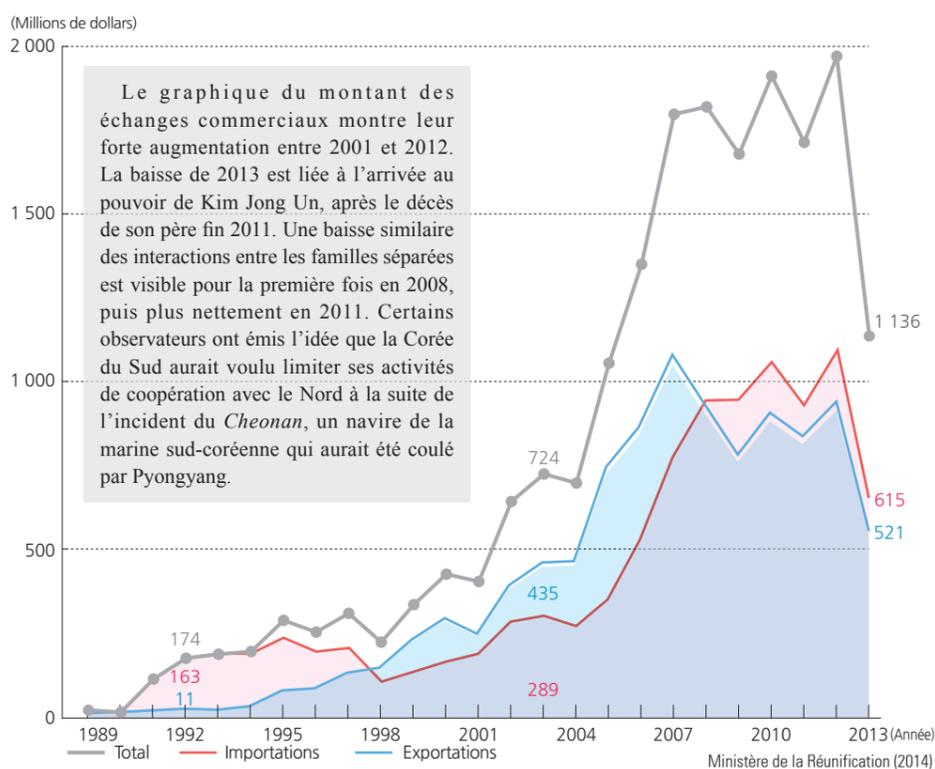
débuté par un commerce « ordinaire » avant de se tourner vers le commerce de *processing* (qui couvre les opérations internationales d'assemblage) et les investissements directs. Les différents projets comprennent le tourisme au mont Geumgang, une ligne de chemin de fer intercoréenne, la construction de routes et le développement du complexe industriel de Gaeseong. Le tourisme au mont Geumgang a été inauguré fin 1998 et le Nord a désigné la région de cette célèbre montagne comme une « zone touristique spéciale » par une loi datant de 2002. Les voyages vers cette destination ont cependant été suspendus à partir de juillet 2008, lorsqu'une touriste sud-coréenne a été abattue par un soldat nord-coréen. Par ailleurs, les deux États ont décidé, au terme de pourparlers ministériels en juillet-août

2000, de réhabiliter un tronçon de la ligne de chemin de fer Séoul-Sinuiju (dite ligne Gyeongui), ainsi qu'une portion de la route Munsan-Gaeseong. La cérémonie d'inauguration de ces deux voies de communication transfrontalières s'est déroulée le 18 septembre 2002. Elle a été suivie par l'ouverture temporaire de la ligne Gyeongui en 2003 pour accélérer le développement du complexe industriel de Gaeseong. En parallèle, la ligne Donghae (littéralement « mer de l'Est ») a été ouverte en 2003 pour faciliter l'accès des touristes au mont Geumgang. Un service régulier de train de marchandises a également été lancé à la fin de l'année 2007 sur les lignes Gyeongui (Munsan-Gaeseong) et Donghae (Mont Geumgang-Jejin).

## Histoire du commerce et de la coopération économique entre les deux États coréens



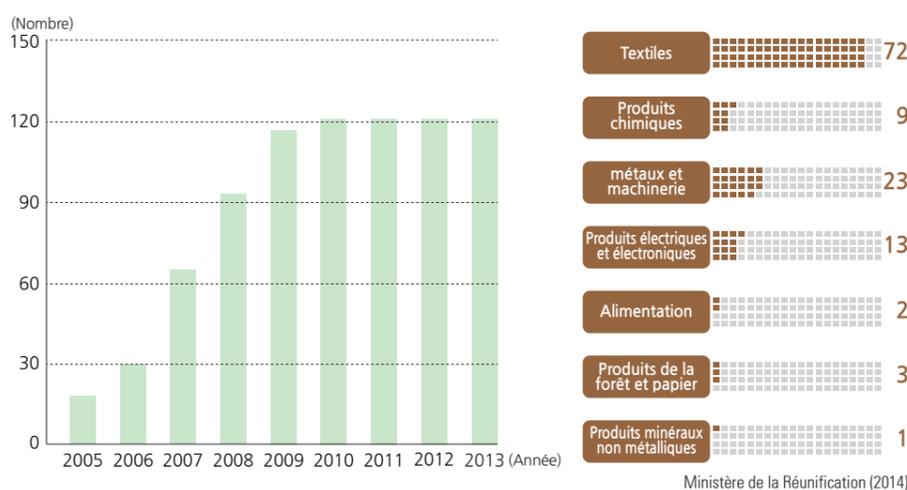
## Montant des échanges commerciaux entre les deux Corées (1989-2013)



Le développement de la zone industrielle de Gaeseong a débuté en juin 2003 dans un complexe de 3,3 millions de m<sup>2</sup>, et les premières marchandises produites ont été commercialisées en décembre 2004. Mais des difficultés sont survenues lorsque la Corée du Nord a temporairement réduit la circulation par voie terrestre en décembre 2008. Cela n'a cependant pas empêché une croissance rapide des activités, avec 123 entreprises employant jusqu'à 55 000 travailleurs nord-coréens sur site en 2015. Les volumes de production cumulée ont atteint 563 millions de dollars cette même année.

Ces différents progrès ont eu une retombée positive sur la question des familles séparées. Lorsque les échanges économiques intercoréens ont connu leur apogée entre 2003 et 2007, il était possible pour ces familles de s'enquérir de l'existence de leurs proches vivant de l'autre côté de la ligne de démarcation, de communiquer avec eux par voie postale et de se réunir par, et même en dehors du canal gouvernemental. Mais avec le refroidissement des relations intercoréennes entre 2008 et 2018, ces familles séparées sont restées dix ans sans aucun contact.

## Nombre d'entreprises opérant dans le complexe industriel de Gaeseong



## Rencontres entre familles séparées

